

Institute of
Intergovernmental
Relations

Queen's University
Kingston, Ontario
Canada



LA RÉPONSE AU QUÉBEC
Les autres provinces et
le débat constitutionnel

JL27
Q47t
no.2
c.2

Documents du débat

2

La Réponse au Québec:
Les autres provinces et le débat constitutionnel

Institute of Intergovernmental Relations
Queen's University
Kingston, Ontario

Documents du débat 2

© 1980

ISSN 0706-1242

Table des Matières

Préface	
Les Neuf Autres	1
La réponse à la souveraineté-association	8
Réactions au document publié par le Parti libéral du Québec: Une nouvelle fédération canadienne	21
Les appels au changement	31
La substance de la réforme	53

Préface

Cette compilation fut préparée à l'Institute of Intergovernmental Relations grâce aux efforts de tout le personnel. Cette compilation ainsi que son compagnon, la traduction du débat sur le Référendum tenu à l'Assemblée nationale du Québec, pour les lecteurs de langue anglaise, représentent une déviation de notre programme de publication: la mise en publication de documents importants au débat constitutionnel non disponibles dans un unique volume nulle part ailleurs. Les extraits réimprimés ici sont tous du domain public. Cependant l'Institut est entièrement responsable de la sélection et l'édition de chaque exposé. Alors que nous croyons que cette sélection reflète d'une manière substantielle les positions des divers gouvernements, nous reconnaissons la possibilité que de très récents énoncés n'y soient pas inclus.

Nous sommes reconnaissants de la généreuse assistance du Bureau des Relations Fédérale-Provinciales du gouvernement du Canada pour avoir fourni la traduction de la version française, et du Ministère des Affaires Intergouvernementales du Gouvernement de l'Ontario pour son support financier.

Des remerciements particuliers doivent être remis à Marie-Hélène Bergeron, qui a assisté à maintes reprises dans cette compilation.

La traduction du débat Québécois est disponible, sous le titre de "The Question: The Debate on the Referendum Question in the Quebec National Assembly, March 4-20, 1980".

Richard Simeon,
Directeur
le 3 mai 1980

LES NEUF AUTRES

Depuis le début des années 60, les gouvernements qui se sont succédés au Québec ont demandé que des changements substantiels soient apportés à la constitution canadienne. En 1976, avec l'élection du Parti québécois, la possibilité de l'indépendance du Québec, et de sa souveraineté alliée à une nouvelle association avec le reste du Canada se fit jour. Ces événements ont posé un défi intéressant aux autres Canadiens et à leurs gouvernements et les ont obligés à formuler des réponses qui, en même temps, satisferaient les objectifs du gouvernement québécois, répondraient à leur désir croissant de modifier la constitution et préserveraient ce qu'ils considèrent comme étant les caractéristiques essentielles de l'option fédérale.

Trois groupes jouent un rôle principal dans ce débat: le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des neuf autres provinces. Les opinions des leaders québécois, qu'ils soient fédéralistes ou indépendantistes, ont été exposées et analysées de façon exhaustive. Elles sont résumées dans un ouvrage connexe qui donne une version condensée et éditée du débat sur la question référendaire à l'Assemblée nationale du Québec, en mars 1980. La position du gouvernement fédéral a également fait l'objet d'une vaste diffusion. Le présent document a donc pour objet de donner au lecteur un aperçu global des opinions émises et des mesures prises par les neuf autres provinces, afin de montrer la position qu'elles ont adoptée à l'égard de la réforme constitutionnelle. Il se compose d'extraits de discours, de débats législatifs, de conférences constitutionnelles et d'exposés de principes du gouvernement sur les questions suivantes:

- la nécessité d'une réforme constitutionnelle et la formule à employer pour l'effectuer;
- la direction qu'une telle réforme devrait prendre;
- l'acceptabilité ou la désirabilité de changements tels que ceux qui ont été proposés par le Parti libéral du Québec dans son "Livre beige";
- la faisabilité de la souveraineté-association proposée par le Parti québécois.

Pareille compilation n'avait jamais été faite auparavant. C'est une grave lacune qu'il faut combler, parce que l'unanimité des provinces est une condition indispensable à toute réforme. En outre, les deux principales propositions que le Québec a déposées sur la table des négociations, un "fédéralisme renouvelé" et la souveraineté-association, ont un trait en commun: elles ne peuvent être réalisées par le Québec seul. L'option péquiste requiert que le reste du Canada accepte une nouvelle forme d'association; par ailleurs, les propositions du Parti libéral exigent un grand nombre de changements, notamment dans la répartition des pouvoirs, dans les institutions fédérales et dans les relations entre les groupes linguistiques. Les réponses des "neuf autres" à ces propositions sont donc primordiales.

Plusieurs observateurs ont laissé entendre que les opinions des provinces qui sont résumées dans le présent document traduisent une réponse inadéquate et peu originale face aux récents changements. Il est effectivement vrai que plusieurs provinces n'ont participé qu'à contre-cœur à la série de discussions constitutionnelles qui ont eu lieu entre 1968 et 1971. En outre, pendant les trois années et demie qui ont suivi l'élection du Parti québécois, on pourrait soutenir que les fédéralistes hors Québec ont perdu l'occasion de formuler une solution de rechange fédéraliste claire, échec qui a pu coûter cher au cours de la campagne référendaire. Lors de cette dernière, la nécessité d'un "déblocage" a constitué un argument clé pour les tenants du OUI, ce qui laisse entendre que les autres gouvernements ne seront disposés à faire une vraie réforme que lorsqu'ils seront convaincus, suite à un vote en faveur du OUI, que les Québécois sont bien déterminés à exiger une réforme.

Par ailleurs, les forces fédéralistes se trouvaient dans une position stratégique difficile: elles devaient rétorquer qu'un vote en faveur du NON ne représentait pas nécessairement l'acceptation du statu quo, qu'il s'agissait aussi d'un vote en faveur de la réforme qui ne serait pas suivi par un retour à l'inaction, mais bien par une reprise des négociations constitutionnelles. Un bon nombre des déclarations

reproduites dans le présent document traduisent cette tentative simultanée de soutenir que la souveraineté-association est irréalisable, qu'un vote en faveur du OUI est un vote en faveur de l'impasse politique et qu'un vote en faveur du NON est un vote en faveur d'un fédéralisme renouvelé.

S'il est vrai que les réponses des leaders canadiens-anglais semblent toujours suivre de loin les propositions en provenance du Québec, si elles semblent souvent un geste de réaction plutôt qu'une initiative créatrice, il n'y a pas là de quoi se surprendre. Après tout, la plupart des provinces n'ont jamais placé la réforme constitutionnelle et tête de liste de leurs préoccupations politiques. De façon générale, elles n'ont pas été tellement en désaccord avec l'ordre politique actuel. Certes, elles ont formulé de nombreux griefs contre Ottawa, et manifesté de plus en plus leur désir d'assumer une plus grande part de responsabilité dans leur développement socio-économique, mais la plupart des questions qui les préoccupaient pouvaient être réglées dans le cadre institutionnel actuel. C'est au Québec que le désir d'une réforme se faisait sentir le plus. Il n'est pas surprenant qu'en Ontario, plus particulièrement, il n'y a pas eu beaucoup de pressions pour changer le régime, car il a toujours bien servi cette province.

Mais cette analyse appelle de sérieuses réserves. Elle s'applique beaucoup plus aux premières séries de négociations qu'aux plus récentes. Même alors, cependant, certaines provinces ont pris des initiatives; en effet, c'est en convoquant la Conférence sur la Confédération de demain, en 1967, que l'Ontario a amorcé les discussions intergouvernementales sur la constitution.

En outre, les provinces firent encore une fois preuve d'initiative en 1976: répondant à une invitation du Premier ministre Trudeau, elles commencèrent à formuler leur position sur la réforme constitutionnelle, axée surtout sur la répartition des pouvoirs, position que le Premier ministre Lougheed communiqua à Ottawa dans une lettre, à la veille des élections québécoises de 1976.

Par la suite, comme en témoignent les déclarations reproduites dans le présent document, les événements se sont succédés. La réforme constitutionnelle a figuré en bonne place à l'ordre du jour des conférences interprovinciales de St. Andrews (Nouveau-Brunswick) en 1977, de Régina en 1979, et de La Malbaie, la même année. Plusieurs provinces, notamment la Colombie-Britannique et l'Alberta, ont avancé des propositions exhaustives de réforme. Deux autres, l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont mis sur pied des comités consultatifs de citoyens sur la Constitution. La plupart des provinces ont multiplié le personnel chargé de la question constitutionnelle. Certains premiers ministres, comme MM. Allan Blakeney, de la Saskatchewan, et Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, ont travaillé activement dans tout le pays.

A la suite de la présentation des propositions du gouvernement fédéral, dans le projet de loi C-60, en juin 1979, les provinces ont eu tôt fait d'exprimer leur désaccord sur son calendrier en vue d'une réforme. Elles se sont également dites convaincues qu'Ottawa ne pouvait procéder unilatéralement sur des points tels que la réforme du Sénat et que les priorités du gouvernement fédéral concernant les droits linguistiques et civils, de même que la réforme des institutions centrales, étaient moins importantes que la question de la répartition des pouvoirs.

A l'automne de 1978 et à l'hiver de 1979, la plupart des provinces participèrent activement et avec enthousiasme aux discussions fédérales-provinciales sur le renouvellement de la constitution, y compris à la création d'un Comité permanent des ministres sur la Constitution. De grands progrès furent réalisés, mais on ne s'entendit pas sur une version fédéraliste définitive des changements à apporter. Cet état de choses ne s'explique pas seulement par le désaccord des provinces, mais également, dans une grande mesure, par le vide créé par les élections fédérales de mai 1979, par la nécessité pour le nouveau gouvernement conservateur de s'acclimater et par les élections ultérieures de février 1980.

Ainsi, l'histoire prouve bien que les provinces se soient engagées considérablement dans les négociations constitutionnelles. En outre, à mesure que le référendum approchait et que le PQ clarifiait son option, les leaders provinciaux ont joué un rôle de plus en plus grand dans le débat. D'une part, leur position a pris la forme d'un rejet net et quasi total de l'option proposée par le Parti québécois, la souveraineté-association, et d'autre part, d'un ferme engagement à l'égard d'une réforme constitutionnelle.

Certains ont laissé entendre que le refus de négocier l'association n'est rien d'autre qu'un bluff, que devant le vote des Québécois et la perspective de perdre leurs marchés, les autres provinces seront éventuellement disposées à négocier l'association. Un tel point de vue est beaucoup moins plausible en ce qui concerne l'Ouest, étant donné que comparativement à l'Ontario, ou aux Maritimes, ses liens économiques avec le Québec sont assez faibles. Mais même l'Ontario et les Maritimes sont susceptibles de préférer à l'association officielle proposée par le PQ un Québec entièrement indépendant avec qui on traitera comme avec une autre nation, avec qui on entretiendra des relations commerciales normales.

Le revers de l'argument, c'est l'engagement de faire une réforme. A quel point est-il sérieux? pourraient se demander les Québécois. Et s'il devait y avoir une réforme, serait-ce dans le sens que les Québécois désirent? Ce qui nous pousse particulièrement à prendre au sérieux les engagements reproduits dans le présent document, c'est qu'au cours des quelques dernières années, beaucoup de provinces ont eu de plus en plus tendance à formuler leurs propres griefs et leurs propres aspirations en matière constitutionnelle. Elles demandent une réforme non seulement pour "apaiser" le Québec, mais également pour servir leurs propres intérêts.

Cette position est la plus courante dans l'Ouest, où les gouvernements provinciaux ont revendiqué une plus grande mainmise sur leurs ressources, et des restrictions sur les pouvoirs discrétionnaires du gouvernement fédéral. Les premiers ministres de l'Ouest soutiennent qu'eux aussi ont été désavantagés par certains aspects de la Confédération, qu'eux aussi,

à l'instar du Québec, veulent une plus grande maîtrise de leurs destinées et partant, une certaine décentralisation. Ainsi, ceux qui préconisent une fédération plus décentralisée pour le Québec trouvent d'importants alliés dans l'Ouest, sans toutefois que l'entente soit unanime. Peu de provinces acceptent qu'on accorde un statut spécial à l'une d'entre elles. Il en va de même d'une plus grande représentation du Québec à Ottawa, particulièrement si elle suppose une diminution du poids des provinces de l'Ouest dans une Chambre haute réformée, par exemple. La composition culturelle et démographique des provinces de l'Ouest les rend également hostiles ou réticentes à l'extension des droits linguistiques des minorités, position qui les met plus souvent en conflit avec Ottawa qu'avec le Québec.

L'Ontario, à titre de premier bénéficiaire de la Confédération, n'a pas été un des principaux pionniers dans les revendications en vue d'une réforme: elle est en général satisfaite des arrangements constitutionnels qui existent actuellement. Les changements qu'elle propose sont en grande partie destinés à renforcer le marché commun canadien, à moderniser la répartition des pouvoirs et à améliorer la collaboration sur le plan fédéral-provincial. En outre, vu l'importance croissante des ressources naturelles, l'Ontario est portée à donner plus de poids à un gouvernement fédéral capable d'assurer le partage national des bénéfices. Donc, si les provinces de l'Ouest peuvent s'allier à un Québec décentraliste, l'Ontario trouve la chose beaucoup plus difficile. Par ailleurs, l'Ontario a pour principal objectif de conserver le régime actuel, ce qui pourrait bien l'amener à accepter des changements, même si ce n'est pas ce qu'elle désire vraiment. Ainsi, les leaders ontariens reconnaissent qu'une réforme est inéluctable; ils ont eu pour rôle d'essayer de faciliter le processus et d'agir à titre de médiateurs et d'arbitres dans la défense des divers intérêts.

Les provinces de l'Atlantique sont celles qui dépendent le plus d'un gouvernement fédéral fort. Cette région du pays a également eu tendance à être la plus traditionaliste dans la défense des institutions, telles que la monarchie. Mais là également, les pressions en vue d'une réforme ont pris de l'ampleur. Ainsi, Terre-Neuve veut employer les richesses

qu'elle pourrait tirer de la pêche et du pétrole au large de ses côtes pour s'engager dans le genre d'expansion auquel nous assistons présentement dans les provinces de l'Ouest. La Nouvelle-Ecosse lui a emboîté le pas, mais dans une moins grande mesure. Ainsi, la région de l'Atlantique exige elle aussi une réforme constitutionnelle.

Les provinces ne s'entendent pas à l'unanimité sur les détails, mais toutes exigent, à divers degrés, une réforme. La plupart, sinon tous les gouvernements provinciaux reconnaissent que la perpétuation de l'incertitude et qu'une autre série de débats constitutionnels qui s'annoncent interminables seront destructrices pour eux. Ils souhaitent que le débat prenne fin.

Les déclarations qui suivent démontrent clairement que le Canada, mis à part le Québec, n'est pas une entité monolithique et homogène. Les divisions n'existent pas simplement entre le Québec et le reste du Canada, ou entre Ottawa et les dix provinces. Au contraire, chaque province a son propre programme et ses propres intérêts, et les possibilités d'alliances réelles et éventuelles sont complexes. D'une part, cette situation sous-entendrait qu'une entente est plus que jamais irréalisable. D'autre part, pareille diversité d'opinions rend possible "un marché global", une série d'échanges qui profiterait à une nouvelle option fédéraliste, dans laquelle personne n'obtiendrait tout ce qu'il veut, mais ne perdrait tout non plus.

Les leaders des neuf provinces se sont souvent inquiétés du fait que leur engagement en vue d'une réforme n'avait pas été communiqué efficacement aux Québécois. Le présent dossier constitue une tentative en ce sens.

Que le lecteur s'étonne de tout ce qui a été fait ou du peu qui l'a été, qu'il pense que les réponses sont constructives ou destructrices, qu'elles sont appropriées ou insuffisantes, dépendra dans une grande mesure de la position qu'il a adoptée dans le débat constitutionnel.

La réponse à la souveraineté-association

Les gouvernements des neuf autres provinces ont mis plus de temps à répondre à la proposition précise du Québec concernant la souveraineté-association qu'ils ne l'ont fait en ce qui touche d'autres aspects de la réforme constitutionnelle. Bien sûr, le Parti québécois n'a précisé son option que trois ans après l'élection de 1976, dans le Livre blanc intitulé La nouvelle entente Québec-Canada, publié à la fin d'octobre 1979. Depuis lors, cependant, les réactions sont venues rapidement, et la réponse a été uniforme: la souveraineté-association est un faux départ. Il y a eu peu de failles dans la solidarité des tenants de cette position à l'extérieur du Québec, phénomène que le PQ prétend néanmoins n'être qu'une déclaration à priori en faveur de fédéralisme, qui changerait sitôt que le Québec serait déterminé à négocier la souveraineté-association. Pour certains gouvernements provinciaux, tel est peut-être le cas: ils sont plus vulnérables que d'autres aux conséquences d'une rupture du marché commun. D'autres peuvent vouloir dire qu'ils ne sont pas prêts à négocier la souveraineté tant qu'on ne proposera pas aussi un fédéralisme renouvelé. Cependant, il semble impossible de réfuter les protestations, en particulier des premiers ministres de l'Ouest, selon lesquelles une association économique en dehors de l'institution politique de fédéralisme ne serait pas dans leurs intérêts.

Mis à part pareils doutes inévitables que soulève cette réponse, il faut souligner certaines dures vérités. En rejetant carrément l'option, les neuf autres provinces livrent un message au Québec: "On ne peut pas tout avoir". Un Québec souverain ne peut pas bénéficier aussi des avantages que représentent les liens économiques avec l'Etat fédéral; l'association prévue est inacceptable, en tant que cadre politique, étant donné les contreparties, l'esprit de partage et les sacrifices

que suppose le genre de marché que veulent les souverainistes. Enfin, la réponse des neuf autres: "pas de négociation", va de pair avec un engagement à l'égard d'un fédéralisme renouvelé, côté positif de la question. Le présent chapitre est consacré au "non" opposé à la souveraineté-association; les trois autres portent sur le "oui" accordé au fédéralisme renouvelé.

La Conférence des premiers ministres de l'Ouest:

1. Les premiers ministres de l'Ouest rejettent à la fois le statu quo et l'indépendance du Québec suivie d'une association économique avec le Canada, l'option dite de souveraineté-association, et considèrent que ni l'une ni l'autre option ne constitue une solution valable aux problèmes qui confrontent le régime fédéral.

Les premiers ministres ont fermement rejeté cette conception de l'indépendance avec une association économique parce qu'il croient qu'elle ne répond ni aux intérêts économiques de l'ouest du Canada, ni aux intérêts en général des Canadiens. La force du Canada, sa raison d'être, c'est que toutes les régions se complètent l'une l'autre, que les forces et les faiblesses sont équilibrées. Les conditions changent et des sacrifices sont parfois nécessaires, mais un engagement de notre part à l'égard d'un pays uni est essentiel si l'on veut préserver les avantages de la Confédération, quelles que soient les circonstances.

Extrait du communiqué
Conférence des premiers ministres de
l'Ouest, les 5 et 6 mai 1977
Brandon, Manitoba
Article n° 2: État de la Confédération

2.

Le président de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest, W.R. Bennett, Premier ministre de la Colombie-Britannique, et les premiers ministres Peter Lougheed de l'Alberta, Allan Blakeney de la Saskatchewan et Sterling Lyon du Manitoba ont aujourd'hui réaffirmé la position adoptée par les premiers ministres de l'Ouest au sujet de la souveraineté-association.

Le Premier ministre Allan Blakeney a lu un communiqué conjoint lors d'une conférence de presse tenue à Regina.

A Brandon, en 1977, et à Prince George plus tôt cette année, les premiers ministres de l'Ouest ont rejeté toute idée d'une indépendance du Québec assortie d'une association économique. Tout en reconnaissant qu'il est de toute évidence nécessaire d'apporter des changements majeurs au régime fédéral, les premiers ministres se sont dits d'avis que la souveraineté-association ne répondait ni aux intérêts économiques de l'ouest du Canada ni aux intérêts en général des Canadiens. Ils ont convenu que le Livre blanc sur la souveraineté-association publié la semaine dernière par le Gouvernement du Québec ne pouvait en rien les amener à modifier leurs opinions.

Lors de la Conférence annuelle des premiers ministres qui s'est tenue en août dernier à La Malbaie (Québec), les autres chefs de gouvernement ont interrogé le premier ministre du Québec au sujet de la signification de la souveraineté-association. Les premiers ministres de l'Ouest ont alors eu la nette impression que l'expression signifie avant tout la séparation du Québec du reste du Canada. Le Livre blanc ne fait que confirmer cette impression.

Tout en rejetant la souveraineté-association, les premiers ministres de l'Ouest ont toutefois réitéré qu'ils étaient aussi opposés au fédéralisme canadien dans sa forme actuelle, et ils se sont engagés à travailler, dans le cadre de la confédération, à modifier la constitution. Le régime fédéral s'est dans le passé révélé très souple et capable de subir des changements importants. Les premiers ministres se sont dits convaincus que le régime pouvait répondre aux aspirations des Québécois.

Les premiers ministres provinciaux ont souligné que le Canada abordait une ère nouvelle et exaltante, qui réservait aux Québécois et à tous les Canadiens un avenir exaltant et prospère. Ils sont confiants que si chacun y met du sien, le Canada pourra mettre à profit ses atouts et, tout en respectant sa diversité, réaliser son énorme potentiel. Les premiers ministres de l'Ouest invitent la province de Québec à participer activement à cette démarche.

Gouvernement de la Saskatchewan
Communiqué de presse
Réaction des premiers ministres de
l'Ouest à la souveraineté-association
le 7 novembre 1979

3.

En réaffirmant sa position, le premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney, a donné l'explication suivante:

"Il ne faudrait pas interpréter notre déclaration comme une tentative de limiter le pouvoir de négociation d'une autre province avec le gouvernement fédéral. Les provinces pourraient, dans

certaines circonstances, discuter de la souveraineté-association. Nous ne voulons pas dire que nous quitterions une conférence où la délégation du Québec aura proposé la souveraineté-association et nous, une forme de fédéralisme renouvelé." Les premiers ministres toutefois ne pourraient accepter une invitation à une conférence où le seul point à l'ordre du jour serait la souveraineté-association, car ils estiment que cela équivaldrait à négocier la rupture du Canada.

Globe and Mail
le 8 novembre 1979

Réponses d'autres premiers ministres de l'Ouest

1.

Quelles sont les options qui s'offrent à nous pour résoudre les tensions qui nous agitent actuellement et assurer l'avenir du Canada?

Elles sont essentiellement de deux ordres. D'une part, il y a le Parti québécois qui a pour but avoué de séparer le Québec du Canada sous le couvert d'une souveraineté-association assez mal définie. D'autre part, il y a la thèse défendue, semble-t-il, par le gouvernement fédéral actuel, c'est-à-dire ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le "fédéralisme du statu quo."

Je tiens à vous dire, à vous et à la population du Québec en particulier, que le gouvernement de la Colombie-Britannique, pas plus que celui de la majorité des autres provinces, je le soupçonne, ne peut accepter la séparation et la souveraineté-association.

Il ne fait aucun doute que c'est la foi dans un pays uni qui pousse chacune des régions du Canada à travailler avec les autres en vue de faire l'équilibre des forces et des faiblesses de chacune. Nous sommes disposés à sacrifier certains avantages régionaux dans l'intérêt de la nation dans son ensemble. C'est l'engagement que nous prenons à l'égard de la nation. La nation disparue, toutefois, l'engagement disparaîtra aussi.

Mon gouvernement rejette avec une égale vigueur le "fédéralisme du statu quo", la seule autre option qui existe à l'heure actuelle.

L'Honorable Bill Bennett
Premier ministre de la Colombie-Britannique
à "Men's Canadian Club of Vancouver"
le 17 mai 1978

2.

Il a indiqué à l'assemblée législative que l'Alberta estime que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir, dans le cadre de la constitution actuelle, de négocier les termes de la souveraineté-association avec le Québec, si le référendum du printemps devait réussir, tant qu'il n'a pas obtenu l'approbation unanime des neufs autres provinces.

"La Confédération, de dire M. Lougheed, est essentiellement un contrat entre les provinces. Le gouvernement fédéral n'aurait pas le mandat de négocier seul avec le Québec."

Il a même avancé que la répartition des pouvoirs prévue dans l'A.A.N.B. pour l'administration générale du Canada ne s'appliquerait pas vraiment.

"Selon nous," de poursuivre M. Lougheed de façon assez énigmatique, "nous reviendrions alors au contrat historique entre les provinces."

Plus tard, dans une entrevue en français à la télévision d'Edmonton, M. Lougheed a dit qu'Ottawa ne serait pas le gouvernement fédéral si les Péquistes gagnaient le référendum. Il indiquait après l'émission qu'il tentait seulement, par cette déclaration, de contrer la propagande du Parti québécois.

"Ils affirment qu'après le référendum, l'association sera négociée uniquement avec Ottawa, de dire le Premier ministre. Mais cela n'est pas la réalité canadienne."

L'Honorable Peter Lougheed
Premier ministre de l'Alberta
Réaction au Livre blanc
The Regina Leader Post
le 31 octobre 1979

3.

Le ministre des Affaires intergouvernementales de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, affirme que le dépôt de la question référendaire devant l'Assemblée nationale du Québec touche de près tous les Canadiens.

"Si le Parti québécois estime que la notion de souveraineté-association est une option réelle," de dire M. Romanow, "la question elle-même aurait pu être posée de façon claire et directe."

"J'aurais aimé une question de ce genre. Malheureusement, le gouvernement Lévesque a décidé de poser une question qui ne fait que prolonger l'incertitude et la confusion."

M. Romanow a dit espérer que la population du Québec comprenait parfaitement les conséquences du référendum.

"Un 'OUI' ne permettra pas au Parti québécois de négocier la souveraineté-association. Le Premier ministre Lévesque ne peut pas réaliser cette option. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, la Saskatchewan n'est pas disposée à négocier le genre d'association proposée par le gouvernement Lévesque. Les autres gouvernements provinciaux ont adopté la même position."

"Je ne vois pas pourquoi nous, de la Saskatchewan, nous continuerions d'acheter des produits fabriqués au Québec à des prix supérieurs en raison des tarifs si, comme le premier ministre Lévesque le propose, nos produits agricoles ont libre accès aux marchés du Québec. Ce type d'association est évidemment inacceptable," de poursuivre M. Romanow.

"Un vote pour le 'OUI' n'est pas non plus un vote pour le fédéralisme renouvelé. Le grand objectif du gouvernement québécois est la séparation politique du Québec et du Canada. Il ne faudrait pas que les Québécois qui ont l'intention de voter 'OUI' pensent qu'ils ne font qu'améliorer les pouvoirs de négociation du Québec en vue d'apporter des changements au régime fédéral. Il ne fait aucun doute pour moi que le premier ministre Lévesque se servirait d'un tel mandat pour atteindre ses objectifs."

Le ministre a poursuivi en disant qu'il était aussi important de bien comprendre les conséquences d'un vote pour le 'NON'.

"Un vote pour le 'NON' n'est pas un vote pour le statu quo. Nous avons dit à de nombreuses reprises, et les autres gouvernements l'ont dit aussi, que le statu quo n'est plus acceptable. Nous sommes conscients que les Québécois n'en veulent pas, pas plus d'ailleurs que la Saskatchewan, l'ouest du Canada et les autres parties du pays."

"Je réitère l'engagement que nous avons pris d'apporter des changements à la constitution au sein du régime fédéral, afin de répondre aux besoins des Québécois et de tous les Canadiens. Nous avons déjà fait un grand pas en avant."

Si les Québécois votent 'NON' au référendum," de poursuivre M. Romanow, "c'est qu'ils entendent que le processus engagé se poursuive. Le réforme constitutionnelle s'en trouvera accélérée, et non pas ralentie: "Je suis confiant que les Québécois choisiront le Canada, qu'ils voudront continuer à travailler avec les autres Canadiens pour atteindre ensemble les objectifs que partagent

tous les Canadiens, c'est-à-dire une société juste et prospère, un nation qui respecte les droits légitimes de tous ses citoyens."

Communiqué de la Saskatchewan
La question du référendum intéresse
tout le Canada
le 21 décembre 1979

4.

Ces dernières semaines, deux ensembles de propositions ont émané du Québec en vue d'un changement constitutionnel. Le premier ministre Lévesque a rendu publiques ses propositions relatives à la souveraineté-association. Nous étions déjà opposés à la souveraineté-association et les explications fournies dans le Livre blanc n'ont en rien modifié notre opinion. D'ailleurs, les quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest ont publié une déclaration exprimant notre opposition à un tel arrangement. Il n'offre aucun attrait pour nous, même pas comme fondement pour des négociations ultérieures.

La souveraineté-association signifie que le Québec deviendrait un pays séparé, avec ses propres lois et ses propres impôts, mais avec un traité prévoyant des liens économiques étroits avec ce qui reste du Canada; elle signifie que le Québec conserverait la plupart des avantages économiques de la fédération sans aucune de ses responsabilités. Elle affaiblirait la capacité du gouvernement fédéral de diriger l'économie. Elle diminuerait radicalement sa capacité d'atténuer les variations cycliques de l'économie de l'Ouest du Canada, axée sur l'exploitation des ressources. Elle réduirait l'autorité du gouvernement fédéral devant les tribunes internationales et, très probablement, la capacité de vendre les produits de la Saskatchewan sur les marchés mondiaux. Le système de transport national serait mis en danger et il nous serait plus difficile de vendre nos produits au Québec, particulièrement les grains de provende.

D'autre part, nous serions toujours obligés d'acheter une bonne partie de nos marchandises à des prix dictés par des tarifs élevés. L'association ne pourrait même pas nous garantir un marché pour nos produits agricoles, qui constituent actuellement nos principales exportations vers le Québec.

Comme l'indique le récent rapport Landry sur la politique de développement économique du Québec, l'objectif du gouvernement québécois est de suffire à ses propres besoins dans certains secteurs agricoles clés, notamment dans celui de la production du

bétail et des grains de provende. A un moment où la Saskatchewan tente d'améliorer son industrie de la transformation de la viande, en se fondant sur ses avantages concurrentiels naturels, la politique d'autonomie du Québec constitue une menace directe pour la province.

La proposition de souveraineté-association n'a donc aucun attrait pour la province. La Saskatchewan continuera par conséquent de dire: "Pas question".

L'Honorable Allan Blakeney
Premier ministre de la Saskatchewan
Allocution prononcée devant le
Club canadien de Prince Albert
le 1^{er} février 1980

Ontario

1.

Monsieur le président,

J'aimerais partager avec tous les membres de la Chambre, et avec la population de la province, les premières réactions du Gouvernement de l'Ontario à l'égard du Livre blanc publié par le Gouvernement du Québec, qui propose une "Nouvelle entente d'égal à égal: la souveraineté-association".

La souveraineté-association est présentée comme un nouveau départ pour le Québec.

Monsieur le président, c'est tout ce qu'on veut, mais surtout pas un nouveau départ; c'est en fait une solution de facilité, l'ultime dérobade, qui reflète une mentalité de ghetto volontaire qui n'est certainement pas digne des Canadiens français. Il s'agit d'un programme qui limitera les possibilités de la culture et de la civilisation canadiennes-françaises, il s'agit, et je trouve ça particulièrement attristant, d'un constat de défaite de la part d'un gouvernement, à une époque où les chances des Canadiens français de survivre, de faire progresser et d'enrichir leur civilisation n'ont jamais été meilleures.

La centralisation des pouvoirs législatifs et fiscaux à l'Assemblée nationale du Québec, l'établissement d'une citoyenneté québécoise distincte confèreraient au Québec un statut qui équivaldrait à un retrait massif de la réalité canadienne, un retrait qui porterait sérieusement atteinte, sur les plans économique, social

et politique, au droit qu'a chaque homme, femme et enfant du Québec de profiter des chances incroyables que l'avenir réserve à tous les Canadiens, pour lesquelles les Québécois ont consacré autant d'efforts que tous les autres Canadiens.

Le jeu qui consiste à déplacer la politique fiscale et la politique législative à un endroit, alors que la politique monétaire demeure à un autre, constitue une proposition particulièrement trompeuse car elle semble supposer une plus grande indépendance réelle tout en camouflant une domination étrangère possible de l'économie.

Nous savons tous combien la politique monétaire est essentielle à notre bien-être quotidien. Les liens monétaires envisagés par le Livre blanc feraient des Québécois non pas des "maîtres chez eux" mais, sur le plan de l'économie, des citoyens de seconde classe, sans influence réelle sur les grands problèmes macroéconomiques qui détermineront leur avenir, au Parlement du Canada, lequel ne peut pas, d'aucune manière, partager ou diluer ses compétences en matière monétaire.

Je soutiens que cela désavantagerait sérieusement les Québécois sur les plans économique et politique sans que cela puisse même légèrement contribuer à une plus grande sécurité culturelle. En fait, si l'on suppose un Québec qui n'est plus protégé économiquement ou politiquement par le parapluie canadien, l'influence de nos voisins du sud exercerait très probablement des pressions culturelles très sérieuses sur la civilisation et la culture canadiennes-françaises.

Le Gouvernement de l'Ontario continue, bien sûr, de s'opposer à la souveraineté-association. L'engagement que nous avons pris de ne pas négocier avec le Québec dans ce contexte est irrévocable.

Tous les Ontariens peuvent parler d'une voix commune à la population du Québec, d'une voix qui n'est pas affaiblie par des divisions partisans ou linguistiques.

Notre message doit être honnête, franc et direct.

Nous devons communiquer aux Québécois notre conviction que les propositions du Livre blanc, c'est-à-dire la position du OUI dans la campagne référendaire, constituent la plus grande menace possible à leur liberté et à leur bien-être. Nous devons leur dire que la souveraineté-association équivaut à fermer les portes, à trahir des espoirs et à assombrir les perspectives d'avenir.

La souveraineté-association et un vote des Québécois, lors du référendum, sanctionnant les négociations en vue du statut politique

précaire qu'elle semble proposer signifieraient que tous les Québécois ferment le porte à leur avenir. Il s'agirait de l'ultime négation de la force intrinsèque et de la vigueur culturelle d'une civilisation qui a su faire face aux nombreux dangers qui menaçaient sa survie par la force de son caractère et sa conviction.

Nous ne pouvons pas approuver cette négation de l'avenir, cette restriction du potentiel du Canada français. Nous continuerons de travailler avec les Québécois pour changer la confédération et mettre en valeur le caractère unique qui est le sien comme cadre politique adaptable grâce auquel il est possible de répondre aux besoins sociaux, culturels et économiques légitimes de tous les Canadiens. La rigidité fédérale d'autrefois ne sert plus aujourd'hui qu'à nous révéler les chances réelles qui se présentent à nous.

Les Québécois seront bientôt appelés, dans le cadre du présent débat, à prendre connaissance d'autres propositions. Le Gouvernement et la population de l'Ontario attendent ces propositions avec intérêt et avec espoir. Avec intérêt, par nous croyons que de nouvelles options fédéralistes seront officiellement proposées. Avec espoir, parce que nous sommes tous à la recherche d'un moyen qui permettra à la population de toutes les provinces de continuer à travailler de concert à la définition de cette nation que nous partageons avec huit autres provinces.

Déclaration de l'Honorable William Davis
Premier ministre de l'Ontario
au sujet du Livre blanc sur la
souveraineté-association
le 5 novembre 1979

2. Le premier ministre de l'Ontario a déjà exposé les vues du gouvernement en ce qui concerne notre désaccord avec les propositions du Livre blanc relatives à la souveraineté-association, et je suis heureux de constater que le leader de l'Opposition à la Chambre et le leader du troisième parti y ont immédiatement souscrit. J'espère que la déclaration que je fais actuellement au nom du gouvernement permettra d'éclairer les députés et la population ontarienne quant aux raisons précises pour lesquelles la souveraineté-association ne sert pas leurs intérêts, et d'expliquer pourquoi le gouvernement continuera de rejeter toute idée de négocier un tel arrangement avec le gouvernement du Québec.

L'élément de la proposition de souveraineté-association qui devrait le plus retenir l'attention des Ontariens et des Canadiens

est sans doute l'hypothèse, implicite dans le Livre blanc, que les Canadiens de l'extérieur du Québec accepteront calmement le démembrement de leur pays et qu'ils seront tous disposés à s'atteler à la tâche de négocier des arrangements économiques avec le gouvernement qui a causé la rupture. Les Ontariens ont coopéré étroitement avec les Québécois, comme l'ont fait leurs gouvernements, sur de nombreuses questions d'intérêt commun au cours des ans. Nous serons toujours des voisins, de par la géographie, mais il serait naïf de s'attendre que le même esprit de collaboration persiste. Nous croyons parler pour la majorité des habitants de l'Ontario lorsque nous disons que la séparation du Québec et du Canada, de quelque façon que ce soit, ne pourra pas se faire de façon amicale. Le Parti québécois se leurre s'il croit que rien ne changerait après un événement aussi dramatique. Les Ontariens ne demeurent pas indifférents lorsqu'on s'attaque à ce qui leur est cher, comme leur pays.

Même s'il était possible de maîtriser ces émotions, nous devons nous demander si la souveraineté-association présente un attrait quelconque pour l'Ontario sur le plan politique et économique. Le réponse à cette question est nette, c'est non.

La Confédération regroupe dix partenaires provinciaux, dont la population et la puissance économique peuvent varier, mais qui sont néanmoins des partenaires. A la table de conférence, chacun a également voix au chapitre. En vertu du Livre blanc, la représentation serait partagée par moitié, 50 pour cent pour le Québec et 50 pour cent pour le reste du Canada. On comprend comment une telle idée peut être séduisante pour le Québec. Mais pas pour l'Ontario. Rien ne pourrait nous pousser à l'accepter. Par contre, c'est exactement ce que le Livre blanc conclut, parce qu'il pose deux hypothèses très discutables.

En premier lieu, il suppose que les relations politiques doivent être fondées presque exclusivement sur des collectivités linguistiques et culturelles. De cette hypothèse découle la proposition visant une association économique de deux Etats politiquement indépendants. Le gouvernement ne peut tout simplement pas accepter cette hypothèse. Toute définition des rapports et des unités politiques doit tenir compte des intérêts sociaux et économiques aussi bien que des intérêts linguistiques et culturels. En second lieu, le Livre blanc aggrave cette erreur en minimisant les différences réelles qui existent entre les Canadiens de l'extérieur du Québec sur les plans économiques et autres. Les récentes discussions sur les prix du pétrole et du gaz en sont bon exemple. Selon le Livre blanc, on s'attend que l'Ontario et les huit autres provinces, de concert avec le Gouvernement du Canada, oublient leurs divergences et adoptent une position canadienne unique.

Cette position demanderait des compromis afin d'accomoder les intérêts du Québec. Même si nos préoccupations regardant nos intérêts pouvaient être surmontées, ce qui est impossible, nous aurions à nous demander si les propositions mises d'avant dans le Livre blanc sont faisables. Selon nous, la réponse, encore une fois, est non, parce que le Livre blanc propose un modèle d'association économique qui ne fonctionnera pas. Les institutions communautaires proposées, comme le Conseil communautaire et la Commission des experts, conduisent à l'impasse, à l'indécision et à des retards désastreux. Il serait impossible d'élaborer des politiques si les deux gouvernements ne pouvaient se mettre d'accord. Sans un organisme supérieur chargé de résoudre les différends, l'immobilisme s'installerait.

En résumé, rien, ni dans le Livre blanc ni dans les arguments avancés par ses auteurs, ne nous pousse à conclure que l'Ontario formerait une association économique avec un Québec indépendant. Il n'y aurait pas nouvelle entente, mais des mésententes. Notre gouvernement est convaincu que nous pouvons conclure des arrangements nouveaux et justes au sein du fédéralisme. C'est la seule voie constructive qui s'ouvre au Canada. Et cette conviction, le gouvernement de l'Ontario ne vient pas juste de l'acquérir. En novembre 1977, le Premier ministre s'adressait aux membres du Groupe de travail sur l'unité canadienne réunis ici à Toronto. Il leur réaffirma son opinion qu'un large éventail de changements constitutionnels était nécessaire et que les circonstances exigeaient une nouvelle constitution... Nous ne sommes pas les seuls à préconiser le changement. Si l'on examine les propositions constitutionnelles qui sont devant nous aujourd'hui, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, pratiquement toutes les provinces, ont proposé des changements qui reflètent plus exactement ce que chacune estime être les besoins et les intérêts du Canada.

Comme l'ont si bien dit Jean-Luc Pépin et John Robarts, notre seul choix comme Canadiens, c'est un avenir ensemble, c'est de continuer à travailler les uns avec les autres pour partager un avenir commun au sein d'une fédération canadienne renouvelée. Le défi que nous devons relever, c'est celui de travailler ensemble au sein de la confédération. C'est là objectif commun que nous devons tous poursuivre.

Extraits d'une déclaration du
ministre des Affaires intergouvernementales,
M. Thomas Wells, devant l'assemblée
législative ontarienne:
Le Livre blanc du Québec sur la
souveraineté-association
le 26 novembre 1979

3.

Faisons en sorte que notre position, que la position de cette province, reste des plus claires pour nos compatriotes du Québec: notre gouvernement se rendra partout et négociera avec tout le monde pour assurer une réforme constitutionnelle qui permettra au Canada de mieux servir ses régions, ses groupes linguistiques et ses provinces. Nous avons l'esprit et le coeur ouverts. Nous sommes dans un état d'esprit positif et créateur.

D'autre part, la proposition d'une souveraineté-association ferait obstacle à la créativité et diminuerait l'engagement. Tout comme nous remuerions ciel et terre dans le context d'une réforme constitutionnelle progressive, nous ne participerions pas, nous nous opposerions d'emblée, à toutes négociations, à quelque niveau que ce soit, en vue de la souveraineté-association.

L'Honorable William Davis,
Premier ministre de l'Ontario
devant l'Empire Club,
Toronto, le 17 avril 1980

Provinces atlantiques

M. Simard a déclaré qu'un Québec indépendant, associé ou non avec le Canada sur le plan économique, créerait de nouveaux problèmes pour le Nouveau-Brunswick et les citoyens des autres provinces atlantiques. "Ces provinces se trouveraient isolées, coupées du reste de la Confédération canadienne, non par des barrières naturelles, mais par la difficulté de maintenir des liens politiques, économiques, culturels avantageux avec le reste du Canada, à cause de la barrière créée par un Québec souverain."

M. Simard n'a pas mis en cause le droit des Québécois de déterminer leur avenir, mais il a souligné que "la décision que le peuple québécois prendra lors de son référendum sera la sienne, mais tous les Canadiens, y compris les Néo-Brunswickois, devront en subir les conséquences. Jusqu'à ce que le référendum ait lieu, la situation engendrera de la rancoeur et de la frustration parmi les Canadiens, ce qui explique la rhétorique anti-québécoise et anti-francophone qui a cours depuis le 15 novembre 1976."

Communiqué de presse du Nouveau-Brunswick
M. Jean-Maurice Simard, président du
Conseil du Trésor, lors d'un discours
prononcé devant La Société pour le
progrès de la Rive-Sud, à Longueuil
Québec
le 25 janvier 1978.

Réactions au document publié par le Parti libéral du Québec:
Une nouvelle fédération canadienne

A l'extérieur du Québec, les chefs de gouvernement provinciaux ont bien accueilli les propositions constitutionnelles du Parti libéral de cette province, mais leurs réactions à certains points énoncés dans "le livre beige" diffèrent grandement. L'appui qu'a reçu le projet "Ryan" a été nettement plus grand que celui qu'on a réservé à d'autres propositions de renouvellement du fédéralisme comme Bill C-60 du gouvernement fédéral, le rapport de l'Association du barreau canadien et celui de la Commission Pépin-Robarts. De nombreuses raisons expliquent cette réaction favorable, la principale étant peut-être que l'acceptation de ces propositions constitue éventuellement la dernière occasion pour le reste du Canada d'accorder au Québec une place qui lui convienne dans le cadre fédéral. Le livre beige est le premier document fédéraliste à émaner exclusivement du Québec, et la plupart semblent reconnaître que les changements qui y sont proposés représentent le minimum qu'accepterait le Québec pour demeurer au sein de la Fédération. Les réactions exprimées par la presse à l'extérieur du Québec à son égard ont évidemment amené de nombreux anglophones à croire qu'il n'était pas acceptable. Cependant, comme l'indiquent les déclarations des premiers ministres qui se sont prononcés jusqu'à présent, il constitue une base acceptable en vue de la négociation d'un fédéralisme renouvelé.

Parmi les divers points de vues exprimés par les provinces, c'est celui du gouvernement de l'Alberta qui est le plus favorable aux propositions de M. Ryan. Les autres gouvernements se sont montrés plus circonspects. Les Maritimes, comme l'Ontario, s'inquiètent de la diminution de l'autorité du gouvernement central. Toutes les provinces, par contre, semblent s'être accommodées de la déclaration de Claude Ryan, selon laquelle les points particuliers des changements proposés par son parti étaient négociables. Les indépendantistes pourront évidemment

soutenir que, compte tenu du piétinement des négociations au cours des deux dernières décennies, Claude Ryan ne réussira pas mieux que les autres premiers ministres du Québec à provoquer le renouvellement du fédéralisme. Cet argument aurait plus de poids si les "neuf autres provinces" n'avaient pas elles aussi formulé clairement, et avec insistance, leurs propres revendications en matière constitutionnelle. Les demandes des autres provinces sont exposées dans les deux chapitres suivants. Sont énoncées ci-dessous les réactions des provinces à ce projet de réforme du fédéralisme.

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique persiste à croire que des changements structurels fondamentaux doivent être apportés à la constitution de notre pays si l'on veut répondre aux besoins et aux aspirations de toutes les régions du Canada et calmer efficacement l'agitation et les tensions qui perturbent la fédération canadienne.

En résumé, le pays a besoin d'une constitution contemporaine pour répondre aux besoins d'un Canada contemporain.

C'est pourquoi la Colombie-Britannique s'est tellement attachée à élaborer ses propres propositions constitutionnelles. Ces dernières ont été communiquées par M. Bennett au Premier ministre du Canada et aux premiers ministres provinciaux lors de la Conférence constitutionnelle d'octobre 1978. Tous s'accordent à dire qu'il s'agissait des propositions les plus détaillées jamais mises de l'avant par un gouvernement provincial depuis que la question de la révision de la constitution est examinée.

En ce qui concerne les propositions de M. Claude Ryan, la Colombie-Britannique est très heureuse de constater qu'elles sont claires, concises et exhaustives. Sans entrer dans les détails, les changements proposés relativement aux organismes centraux de la fédération canadienne et à la répartition des pouvoirs pourraient se traduire, selon nous, par un fédéralisme plus souple et répondraient mieux aux besoins du Canada d'aujourd'hui. Par ailleurs, ils ne priveraient pas le gouvernement fédéral des pouvoirs dont il a besoin pour bien s'acquitter de sa tâche dans les domaines d'intérêt national.

La proposition de M. Ryan relative au conseil fédéral reprend dans ses grandes lignes une suggestion de la Colombie-Britannique.

Elle reconnaît la nécessité de disposer d'une nouvelle institution, qu'il s'agisse d'un Sénat réformé, d'une Chambre des provinces ou d'un Conseil fédéral, qui soit plus en mesure de se concentrer sur la prise des décisions nationales et les besoins légitimes des diverses parties du pays en matière de politiques.

Depuis de très nombreuses années, le Canada anglais se demande ce que veut le Québec. Les propositions de M. Claude Ryan semblent avoir bien compris cette question et y'avoir répondu d'une façon raisonnée et modérée.

Par ailleurs, il existe certains éléments des propositions de M. Ryan que la Colombie-Britannique ne serait peut-être pas en mesure d'appuyer ou qui devraient être modifiés. Nous nous penchons actuellement sur ces questions. Il ne faudrait pas oublier que les propositions de M. Ryan ne sont pas un dogme, qu'elles ne sont pas immuables, non plus que le processus actuel de révision constitutionnelle.

Je suis convaincu que si tous font preuve de bonne volonté, nous pourrions arriver à des arrangements constitutionnels suffisamment souples qui permettront d'assurer l'unité du Canada d'un océan à l'autre.

Déclaration de l'Honorable Garde Gardom
Ministre des Relations Intergouvernementales,
au sujet des propositions
de M. Ryan.
le 21 mars 1980

Alberta

Il serait prématuré, pour l'instant, de rendre un jugement définitif sur les propositions de M. Ryan, lesquelles n'ont d'ailleurs pas encore été ratifiées par le Parti libéral du Québec. Comme le souligne le document, le processus de réforme constitutionnelle exige un engagement et une contribution permanents de la part des onze gouvernements canadiens. Tous les partenaires de la fédération doivent s'efforcer de concert à résoudre les difficultés constitutionnelles qui confrontent notre nation. Le gouvernement de l'Alberta partage ce point de vue et demeure fermement convaincu qu'un changement constitutionnel substantiel est nécessaire au bien-être du Canada. Comme les premiers ministres de l'Ouest l'ont indiqué dans le passé, ni le statu quo ni la souveraineté-association ne sont acceptables, un fait que le document de M. Ryan reconnaît pleinement.

Ce document constitue une réponse globale à toutes les questions suscitées par la réforme constitutionnelle et fournit l'occasion d'engager un débat sérieux et réfléchi. Les propositions de M. Ryan doivent être accueillies par tous les Canadiens comme une contribution positive et constructive au dialogue essentiel qui doit précéder le changement constitutionnel. Selon moi, ce document est important parce qu'il éclaire non seulement les facteurs de discorde, mais aussi les liens qui unissent notre nation.

Tout en reconnaissant la grande diversité culturelle et économique du Canada, M. Ryan insiste sur la souplesse du régime fédéral et la durabilité du régime parlementaire, dont le Canada n'a eu qu'à se féliciter dans le passé, au lieu de décrire le "Canada anglais", comme on l'appelle dans certains milieux, comme un bloc homogène. Le document accepte cette diversité des provinces et la nécessité de préserver l'intégrité des compétences de chaque palier de gouvernement. "Une nouvelle fédération canadienne" propose de renforcer le rôle des provinces à titre de partenaires dans la confédération, au même titre que le gouvernement fédéral. Nous ne voyons toutefois pas dans ces recommandations une tentative d'affaiblir le régime fédéral; elles réaffirment plutôt notre conviction que si les provinces sont fortes, le Canada le sera. En reconnaissant l'importance du rôle des provinces dans une nouvelle fédération, les propositions permettraient non seulement d'assurer l'avenir du Québec au sein du régime fédéral, mais aussi de favoriser l'émergence de l'Ouest au sein d'un Canada uni. Les prémisses sur lesquelles s'appuient le document de M. Ryan concordent donc dans leurs grandes lignes avec les principes contenus dans l'exposé des vues du gouvernement de l'Alberta sur la réforme constitutionnelle, intitulé "L'harmonie dans la diversité".

Les propositions contenues dans "Une nouvelle fédération canadienne" coïncident avec les recommandations mises de l'avant par l'Alberta en 1978 sur un certain nombre de points bien précis, notamment sur la répartition des pouvoirs entre le palier fédéral et les provinces. Ainsi, M. Ryan confirme la compétence provinciale à l'égard des ressources naturelles et considère qu'il est nécessaire de renforcer le rôle des provinces dans le domaine de la gestion et du développement des ressources. Nous sommes aussi d'accord avec les principes restreignant l'emploi des pouvoirs d'urgence du gouvernement fédéral ainsi que de son pouvoir de dépenser. Nous sommes aussi de l'avis de M. Ryan lorsqu'il dit que la constitution devrait permettre la délégation des pouvoirs législatifs. Nous partageons aussi de nombreuses autres préoccupations avancées dans ce chapitre, notamment en matière de culture et d'agriculture. Je suis très satisfait de l'esprit dans lequel M. Ryan aborde la répartition des pouvoirs.

En ce qui concerne la réforme des institutions, nous avons abouti à des conclusions semblables à celles de M. Ryan à l'égard du statut

et de la constitution de la Cour suprême, et de la nécessité de constituer un organisme spécial chargé d'examiner les causes d'ordre constitutionnel. Nous sommes aussi d'avis que les provinces devraient être représentées aux commissions et organismes fédéraux. Par contre, nous entretenons toujours des réserves au sujet de la nécessité de procéder à une réforme au Sénat. Selon nous, l'intégration dans la constitution des conférences des premiers ministres servirait mieux la protection des intérêts provinciaux lors de l'élaboration des politiques nationales.

En résumé, le gouvernement de l'Alberta estime que la publication d'"Une nouvelle fédération canadienne" constitue un pas important vers le renouvellement d'une constitution vraiment canadienne. Il considère que ces propositions, contrairement à la souveraineté-association, constituent un point de départ sérieux pour de nouvelles négociations. M. Lougheed a conclu en disant que le document est digne d'éloges non seulement pour la foi dans l'avenir d'un Canada fort et uni qu'il manifeste, mais aussi pour l'esprit de réalisme et d'optimisme qui l'imprègne, esprit que tous les partenaires de la confédération devraient, selon nous, partager.

Le Premier ministre de l'Alberta,
M. Peter Lougheed
M. Lougheed et les propositions de
M. Ryan
Le 26 février 1980

Saskatchewan

Le premier ministre intérimaire, M. Roy Romanow, faisait aujourd'hui la déclaration suivante au sujet des propositions constitutionnelles récemment publiées par le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan:

Le gouvernement de la Saskatchewan a maintenant eu l'occasion d'examiner les propositions constitutionnelles du Parti libéral du Québec et j'aimerais communiquer nos observations préliminaires.

En premier lieu, il est évident que ce rapport est un document d'une importance critique. Il émane du chef reconnu de la cause fédéraliste dans la province de Québec et il donne l'indication la plus claire que nous ayons eue jusqu'à présent du genre de changements nécessaires pour répondre aux besoins et aux aspirations des Québécois au sein du régime fédéral. Que M. Ryan devienne ou non premier ministre du Québec, ces propositions auront sans aucun doute une influence significative sur l'évolution des négociations constitutionnelles.

Les propositions de M. Ryan sont encourageantes en ce sens qu'elles sont sérieuses et constructives. Elles présentent les intérêts du Québec d'une façon énergique et déterminée, tout en

restant dans le cadre fédéral. M. Ryan veut préserver le régime fédéral canadien. Il veut que le Québec demeure une province au sein du Canada. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est qu'il veut en arriver à un accord avec le gouvernement fédéral et les autres provinces en vue d'une nouvelle fédération canadienne. A ce moment-ci, il nous est impossible de tirer des conclusions définitives sur chaque point des propositions de M. Ryan. Certains détails devront être éclaircis. On peut toutefois s'attendre que certaines recommandations soient moins bien vues que d'autres, en Saskatchewan et ailleurs. De nombreux points exigeront sûrement des négociations serrées. Il ne faudrait toutefois pas s'en surprendre, si l'on se fie aux négociations constitutionnelles antérieures.

M. Ryan a fait un certain nombre de propositions importantes en vue de changer la façon dont notre pays fonctionne. Il a proposé une charte des droits qui serait intégrée à la constitution et qui comprendrait les droits linguistiques. Il a proposé l'abolition du Sénat et son remplacement par un nouvel organisme, un conseil fédéral, qui permettrait aux gouvernements provinciaux d'influencer dans une grande mesure les politiques fédérales qui touchent les provinces et les régions. Il a suggéré une nouvelle procédure pour la Cour suprême, dans les causes d'ordre constitutionnel. Il a enfin recommandé que l'exercice de certains pouvoirs fédéraux dans des domaines de compétence provinciale soit soumis à des restrictions et que l'on procède, dans certains cas, à un transfert de pouvoirs complet d'Ottawa aux provinces.

Il ne fait aucun doute que ces propositions modifieraient considérablement l'équilibre des forces entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Dans certains cas, cela ne ferait que reconnaître officiellement ce qui s'est déjà passé; dans d'autres, par contre, il s'agit de nouvelles orientations.

Nous étudierons attentivement chacune de ces propositions et déterminerons soigneusement les répercussions qu'elles pourraient avoir sur notre régime fédéral. Pour l'instant, je peux avancer qu'en général, la Saskatchewan est d'accord avec la démarche adoptée par M. Ryan en ce qui concerne la réforme constitutionnelle comme point de départ pour des négociations ultérieures. J'ai bon espoir que ce cadre de discussion permettra à la Saskatchewan d'atteindre ses objectifs constitutionnels particuliers dans une entente globale ratifiée par le gouvernement fédéral et toutes les provinces.

Réaction aux propositions
constitutionnelles de M. Ryan
Communiqué de la Saskatchewan
Le 18 janvier 1980

Ontario

Nous accueillons avec plaisir le rapport parce qu'il constitue une contribution raisonnable, positive et constructive au processus de revitalisation du fédéralisme canadien et de renforcement de l'unité nationale. Il concrétise les propositions des fédéralistes québécois, qui sont conscients du caractère unique de leur province et, soulignons-le, il met en lumière les intérêts communs de tous les Canadiens. Contrairement au projet inacceptable de souveraineté-association dévoilé en novembre dernier par le gouvernement du Parti québécois, ces propositions ont comme objectif un changement constitutionnel dans le cadre du fédéralisme canadien. Par conséquent, elles méritent une attention soutenue et sérieuse, non seulement de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi de tous les Canadiens. J'aimerais, à propos du rapport, souligner deux points capitaux.

En premier lieu, les réformes proposées, tout en étant très vastes, sont semblables de toute évidence aux changements que d'autres ont proposés au cours des deux dernières années. A cet égard, je citerais les deux rapports du Comité consultatif de l'Ontario sur la confédération, le rapport Pépin-Robarts et les propositions du gouvernement de la Colombie-Britannique. En outre, le mandat récemment attribué au groupe de travail fédéral sur la Constitution, dirigé par le sénateur Arthur Tremblay, propose de s'attaquer à des questions de cet ordre. Les solutions proposées peuvent varier, mais les conclusions qui se sont dégagées dans chaque cas, se ressemblent sur de nombreux points. Cela veut dire qu'un consensus est en train de se dégager chez ceux qui sont informés au sujet des changements nécessaires dans notre régime fédéral. Il est clair qu'"Une nouvelle fédération canadienne" pourra servir de base à de nouvelles discussions sur la révision de la constitution. Nous sommes donc très heureux de la contribution apportée par ce document.

Le second point que j'aimerais soulever au sujet de ces propositions est qu'elles présentent un programme complet et détaillé en vue d'un changement constitutionnel. Ce programme respecte l'intégrité du fédéralisme canadien tout en reconnaissant les préoccupations particulières du Québec. Il est très important de souligner que les propositions visent presque toutes les grandes composantes de notre constitution. La démarche adoptée par les provinces lors des débats constitutionnels des dix à quinze dernières années s'est soldée par un échec et a été un motif de frustration pour nous tous.

Je suis conscient, bien sûr, que ce rapport n'émane pas d'un gouvernement et qu'il n'a pas non plus été officiellement adopté par le Parti libéral du Québec. Ce Parti aura l'occasion de l'examiner

lors de son congrès qui se tiendra dans quelques semaines. En outre, M. Ryan a affirmé que les propositions qu'il contient ne constituent pas une doctrine ou un dogme, mais bien un ensemble qui pourra être débattu, modifié et amélioré au sein de son propre parti, au Canada, et éventuellement par les gouvernements du pays. Compte tenu de ce qui précède, j'aimerais dire aujourd'hui que le gouvernement de l'Ontario accepte les treize objectifs de réforme constitutionnelle qui sont exposés au premier chapitre du rapport. De plus, nous sommes disposés à poursuivre ces objectifs dans l'esprit de réforme qui est exposé au chapitre deux. Nous sommes également d'accord avec les conclusions du dernier chapitre, selon lesquelles il est nécessaire que le gouvernement s'engage sérieusement, et dans les plus brefs délais, à modifier la constitution.

Extraits d'une déclaration de
M. Thomas Wells, ministre des Affaires
intergouvernementales de l'Ontario, au
sujet du rapport du comité constitu-
tionnel du Parti libéral du Québec,
le 29 janvier 1980

Conseil des premiers ministres des provinces Maritimes

1.

... Aujourd'hui, Claude Ryan s'est rendu jusqu'à Halifax pour discuter de ses propositions de changement constitutionnel. Le chef du Parti libéral du Québec s'est entretenu avec les premiers ministres des trois provinces Maritimes. La réunion, prévue pour janvier, avait été retardée en raison de la campagne électorale fédérale. Voici le reportage de Bob Allison.

BOB ALLISON - Claude Ryan dit que son objectif en venant à Halifax n'était pas d'obtenir un appui pour son livre beige, mais plutôt de s'informer. N'empêche que les premiers ministres n'ont pas souscrit, du moins globalement, à ses opinions sur le fédéralisme renouvelé.

Ils se sont dits d'accord avec lui en principe, mais ne conviennent pas de certaines propositions précises. M. Buchanan de la Nouvelle-Écosse n'aime pas le projet de Ryan concernant l'inscription de garanties linguistiques dans une nouvelle constitution, et manifeste une certaine réticence au sujet de l'abolition de certains pouvoirs fédéraux de taxation.

JOHN BUCHANAN - La proposition qu'il a formulée et que nous considérons comme une réduction du pouvoir du gouvernement fédéral, de son pouvoir de taxation, de son assiette fiscale, serait selon nous préjudiciable aux provinces comme la Nouvelle-Écosse, l'île-du-Prince Édouard et le Nouveau-Brunswick qui comptent grandement sur le transfert de programmes et sur la péréquation. Il a clairement affirmé que cette question devait faire l'objet de négociation.

ALLISON - Au cours de la conférence de presse qui a suivi la réunion de deux heures, M. Ryan a déclaré qu'il n'en parlerait pas à des fins politiques partisans, et qu'il ne dirait pas non plus aux Québécois que le livre beige a été totalement accepté ou rejeté aux Maritimes.

CLAUDE RYAN - Le vérité se situe entre ces ceux extrêmes, car j'estime que nous convenons totalement des principes qui doivent inspirer la réforme constitutionnelle.

ALLISON - Les premiers ministres des Maritimes s'inquiètent peut-être de certains éléments du livre beige de Ryan, mais ils sont d'accord de façon générale avec sa philosophie, car ils représentent trois provinces qui seraient coupées du reste du Canada si M. Ryan devait perdre la bataille et partant, si le Québec devait se séparer.

Bob Allison, CBC News, Halifax.

Texte de l'émission "The National"
diffusée au réseau CBC
le 25 mars 1980

2.

HARRY MANNIS - Les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard disent qu'ils préfèrent de façon générale les politiques de Claude Ryan à celles de René Lévesque. Toutefois, au cours d'une réunion qu'ils ont eue avec M. Ryan aujourd'hui, ils ont refusé d'accorder au Parti libéral du Québec leur appui inconditionnel. Voici le reportage de Bill Hanrahan.

BILL HANRAHAN - Fondamentalement, ce que les premiers ministres des Maritimes ont dit à M. Ryan est que son livre beige sur la réforme constitutionnelle constitue un bon point de départ en vue des négociations, alors que les propositions de M. Lévesque concernant la souveraineté-association ne le sont pas. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a fait la déclaration suivante.

RICHARD HATFIELD - Il est clair que le Conseil est d'accord avec beaucoup plus de choses que proposent M. Ryan et le parti qu'il représente et avec l'esprit dans lequel elles ont été formulées, qu'ils ne le sont avec ce que propose M. Lévesque et ce qu'il représente. Comme vous le savez, M. Lévesque soutient sans relâche que l'association peut être très facilement négociée. Je puis vous assurer que le succès des négociations serait beaucoup plus certain si elles avaient comme fondement les propositions de M. Ryan plutôt que celles de M. Lévesque.

HANRAHAN - Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Angus MacLean, a soutenu que son gouvernement se réserve d'énoncer sa position sur les propositions de M. Ryan. D'autre part, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, qui a dû quitter la réunion prématurément en raison de mortalité dans sa famille, a dit qu'il n'est pas d'accord avec le point de vue de M. Ryan sur les questions économiques, ni avec l'intégration de garanties linguistiques dans une nouvelle constitution.

M. Ryan a quitté la réunion en déclarant que les discussions avaient été utiles, et en promettant de ne pas se servir des observations des premiers ministres des Maritimes à des fins partisans durant la campagne référendaire au Québec.

Bill Hanrahan, C.B.C. News, Halifax.

L'émission "The World at Six"
diffusée à la radio de la CBC
le 24 mars 1980

Terre-Neuve

...En outre, je crois que la population du Québec en particulier réalisera qu'elle a véritablement intérêt à demeurer au sein d'une confédération renouvelée où toutes les provinces, et non seulement le Québec, se feront les défenseurs des avantages et des qualités que représentent des sociétés provinciales fortes.

Les propositions que M. Ryan a publiées aujourd'hui renforcent ce point de vue; bien que je ne veuille pas donner mon avis sur les points précis de cette étude très complète avant que mon cabinet ait eu l'occasion de l'examiner à fond, je peux dire que les propositions de M. Ryan sont, de façon générale, extrêmement encourageantes et conformes à la façon dont je conçois l'évolution politique du Canada.

Il convient d'espérer ardemment que la population du Québec acceptera ces propositions.

Toutefois, mesdames et messieurs, le temps nous manque. Nous ne pouvons anticiper les résultats du référendum québécois avant qu'il n'ait lieu. Il est très possible que surviendront au Québec des événements politiques qui donneront à M. Lévesque une réponse affirmative, laquelle susciterait des tensions extrêmement aiguës au sein de notre Confédération.

Le premier ministre Brian Peckford
devant l'Albany Club de Toronto
le 10 janvier 1980

III

Les appels au changement

Les "neuf autres" provinces du Canada ont réagi aux demandes de changement formulées par le Québec tout en faisant valoir de plus en plus leurs propres priorités. Comme les documents ci-dessous le démontrent, le mécontentement vis-à-vis du statu quo constitutionnel s'est accru d'un bout à l'autre du pays. Le Québec excepté, ce sont les provinces de l'Ouest qui ont revendiqué avec le plus d'insistance des changements aux institutions fédérales. Elles se sont montrées particulièrement préoccupées par les ingérences fédérales dans leurs domaines de compétence. En effet, depuis 1977, la Conférence des premiers ministres de l'Ouest publie chaque année les résultats des recherches de son Groupe de travail sur les orientations constitutionnelles, selon lequel le gouvernement central s'immiscerait dans plus de cinquante domaines relevant des provinces. Étant donné leur croissance économique et sociale sans précédent, les provinces de l'Ouest se sentent menacées par les pouvoirs sans cesse accrus, selon elles, du fédéral, et elles entretiennent de sérieux doutes sur les capacités des institutions fédérales de représenter leurs intérêts.

Les provinces de l'Atlantique, pour leur part, jouent un rôle plus efficace pour ce qui est des demandes de réforme constitutionnelle. Comme tout changement substantiel pourrait leur être préjudiciable, elles ont clairement formulées leurs intérêts particuliers. Même si elles favorisent un gouvernement central fort comme instrument de répartition des richesses, elles revendiquent des changements qui leur permettraient de bénéficier davantage de l'exploitation de leurs ressources; la principale de ces revendications provient de Terre-Neuve qui souhaite élargir sa compétence en matière de ressources sous-marines et de pêche.

L'Ontario, de son côté, s'était toujours efforcée de jouer un rôle modérateur dans le débat constitutionnel, mais dernièrement, la province a souvent appuyé les efforts fédéraux en vue de freiner la

tendance décentralisatrice des demandes des autres provinces. Elle s'est tout de même solidarisée avec celles-ci en jugeant opportun d'exiger, elle aussi, des changements. A titre de province qui a peut-être bénéficié le plus de la Confédération, son objectif principal est le maintien du système fédéral, bien que ses chefs de file aient reconnu qu'elle devra peut-être consentir à des changements qu'elle ne souhaitait pas au départ.

Dans l'ensemble, les déclarations reproduites ci-dessous font partie d'un cortège croissant de voix qui font valoir l'urgence de la réforme constitutionnelle. Il est vrai que le Québec est à l'avant-garde des neuf autres provinces, mais l'on ne peut plus tenir pour acquis que, sans le Québec, le reste du Canada reviendrait en arrière pour accepter une fédération de plus en plus centralisée. Il est évident que certains gouvernements provinciaux ont une attitude plus conservatrice que d'autres, mais globalement, les neuf autres provinces sont disposées à procéder à une révision en profondeur de la Constitution fédérale. Sont présentées dans le présent chapitre des déclarations de porte-parole provinciaux qui exposent leurs attitudes vis-à-vis du processus de révision. Dans le chapitre suivant sont énoncées les grandes lignes de leurs priorités en la matière.

La position conjointe

C'est à l'occasion des conférences fédérales-provinciales des premiers ministres tenues en octobre 1978 et en février 1979, qu'ont été entrepris les plus sérieux efforts des dernières années pour réformer la Constitution. Les gouvernements provinciaux avaient convenu de conférer avec le gouvernement fédéral au sujet de son projet de loi sur la réforme constitutionnelle (Bill C-60) seulement après s'être assurés que leur propre calendrier et priorités en matière de réforme feraient également l'objet des délibérations. Les provinces adoptèrent cette position à la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux tenue à Regina en août 1978.

I. Le Processus de Réforme Constitutionnelle

Depuis plusieurs années, les provinces se sont montrées préoccupées par les questions constitutionnelles, et ont pris part de façon active à un grand nombre de conférences et de discussions. A la suite des initiatives et un leadership des provinces, on a pu réaliser des progrès nombreux et utiles quant à la détermination des problèmes qui nécessitent des mesures sur le plan constitutionnel, et à la compréhension plus profonde de leurs implications.

Le Premiers ministres provinciaux conviennent que le partage des pouvoirs est l'aspect clé de la réforme constitutionnelle et doit être mis en rapport avec d'autres éléments.

1. L'importance des pourparlers constitutionnels

Les provinces conviennent de la nécessité de procéder à une réforme de la constitution afin de fournir à tous les Canadiens le moyen de réaliser dans une plus grande mesure leur bien-être économique et social et leur épanouissement culturel, et d'établir des relations plus harmonieuses entre les gouvernements.

2. La Conférence des Premiers ministres sur la constitution

Les gouvernements provinciaux attendent donc avec hâte la tenue de la prochaine Conférence des Premiers ministres sur la constitution, qui doit maintenant avoir lieu à la fin d'octobre.

Ils estiment que cette conférence devrait être publique.

Ils sont également d'avis que l'ordre du jour doit pouvoir englober toutes les propositions, et doit être dressé conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces.

Les Premiers ministres ont par conséquent chargé les ministres responsables des questions constitutionnelles de poursuivre les travaux préparatoires, et d'inviter le ministre d'Etat fédéral chargé des relations fédérales-provinciales à se réunir avec eux.

3. Propositions

Selon les Premiers ministres, les propositions importantes émanant de toutes les sources doivent être étudiées avec beaucoup de soin dans le processus de réforme constitutionnelle. Parmi ces propositions, citons:

- le consensus auquel en sont arrivés les dix Premiers ministres provinciaux en octobre 1976,
- les propositions qu'ont faites, que préparent ou que font rédiger le gouvernement ou certains gouvernements provinciaux,

comme le rapport que doit déposer le groupe d'étude sur l'unité nationale, présidé conjointement par l'hon. Jean-Luc Pépin et l'hon. John Robarts.

- le projet de loi fédéral sur la réforme constitutionnelle.

4. L'importance de l'entente

Les Premiers ministres ont la conviction qu'une réforme constitutionnelle de quelque importance doit recueillir le consentement de tous les gouvernements, puisque toutes les provinces ont également voix au chapitre.

Il est douteux que le gouvernement fédéral ait le pouvoir juridique de mettre de l'avant de façon unilatérale les changements qu'il propose d'apporter au Sénat et au rôle de la monarchie. De toute façon, il aurait manifestement tort de le faire ou de mettre en oeuvre d'autres mesures importantes unilatéralement, sans l'appui des provinces.

La réforme constitutionnelle doit s'inscrire dans un processus visant à accroître le bien-être de toute la population et à renforcer les relations intergouvernementales.

5. L'optique globale

Il fut convenu que l'on ne peut diviser la réforme constitutionnelle en étapes artificielles. Les problèmes d'institutions ou de compétences sont d'une telle interdépendance qu'ils doivent être étudiés ensemble.

Les Premiers ministres provinciaux conviennent que les problèmes relatifs au partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux ont été une des principales sources de frictions et qu'ils ont eu des répercussions néfastes pour tous les Canadiens. Ces problèmes exigent la même attention.

6. Un échéancier réaliste

Il est peu probable que l'on puisse procéder à une étude complète si l'on impose des délais arbitraires. Il est irréaliste d'établir un échéancier fixe et inflexible puisqu'il détruirait l'harmonie et la bonne volonté nécessaires pour mener à terme la révision constitutionnelle.

Communiqué sur la réforme constitutionnelle
la position des provinces
Conférence des premiers ministres
provinciaux,
Régina, du 9 au 12 août 1978

Sont reproduits ci-dessous les appels aux changements faits par des hommes politiques provinciaux dans divers exposés de principes, allocutions et déclarations.

Colombie-Britannique

L'actuel gouvernement de la Colombie-Britannique a été l'un des plus actifs dans le domaine constitutionnel, ce qui est un net contraste par rapport aux gouvernements antérieurs. En 1978, il a nommé un groupe consultatif sur la Constitution, et a engagé d'importantes ressources humaines dans l'élaboration et l'analyse de propositions constitutionnelles. En septembre de la même année, il a publié une série de neuf livrets intitulée British Columbia's Constitutional Proposals, et le premier ministre, William Bennett, a activement étayé ces propositions lors de conférences, de même que devant la Commission de l'unité canadienne et devant d'autres tribunes. Le gouvernement a formulé son plus récent engagement en matière de réforme de la façon suivante:

Sur la scène nationale, mon gouvernement renouvelle son engagement à l'égard de l'unité et d'un Canada uni où toutes les provinces seront présentes. Il continue de maintenir que les tensions qui se manifestent actuellement au sein de la Fédération canadienne démontrent clairement qu'il faut apporter des changements fondamentaux à notre Constitution.

La population de la Colombie-Britannique est à peine plus représentée au sein d'un bon nombre des institutions centrales qui dirigent les activités du pays, que ne l'étaient nos ancêtres en 1871 lorsque la colonie unie de la Colombie-Britannique s'est jointe à la Confédération. Mon gouvernement s'inquiète depuis longtemps déjà de ce manque de représentation.

Par ailleurs, c'est lui qui a pris l'initiative, il y quatre ans, de proposer des changements constitutionnels précis, destinés à assurer la participation suivie de toutes les régions à la détermination des politiques nationales, indépendamment de la composition de la Chambre des communes. Depuis, d'autres provinces ont emboîté le pas. De plus en plus, d'un bout à l'autre du pays, on convient que la Constitution doit être modifiée de façon à refléter les réalités d'aujourd'hui, et qu'elle doit accorder à chaque région du pays le droit de jouer le rôle et d'exercer l'influence qui leur reviennent dans la Confédération.

En matière constitutionnelle, mon gouvernement revendique pour toutes les régions de notre pays très diversifié, la possibilité de participer plus activement et plus efficacement aux décisions fédérales touchant les provinces. Ainsi, la Colombie-Britannique cherchera non pas à se retirer du Canada, mais à jouer un rôle plus important dans la capitale nationale.

Province de la Colombie-Britannique,
discours d'ouverture de l'assemblée
législative prononcé par le
lieutenant-gouverneur,
l'honorable H.P. Bell-Irving,
le 29 février 1980

Alberta

Cette province a également publié sa propre série de propositions touchant le renouvellement du fédéralisme dans un document intitulé L'Harmonie dans la diversité, l'un des premiers de ce genre à émaner du Canada anglais. Parmi les gouvernements des "neuf autres" provinces, celui de l'Alberta, particulièrement par l'entremise de son premier ministre, Peter Lougheed, est peut-être celui qui a demandé avec le plus d'insistance que la Constitution soit modifiée. L'Alberta prône également la réforme en profondeur du système fédéral.

1.

....Ce que nous voulons, dans l'Ouest, c'est être part entière dans la Confédération. Je puis affirmer au nom de tous ceux que je représente que nous, en Alberta, sommes avant tout des Canadiens. Par contre, nous ne voulons pas qu'une bureaucratie éloignée à Ottawa contrôle notre destinée; ce contrôle nous voulons pouvoir l'exercer plus pleinement, par l'entremise du gouvernement provincial, des administrations locales et des citoyens. Nous avons joué un rôle d'avant-plan dans cette lutte, et nous continuerons de le faire, parce que nous estimons, en toute franchise, que cette confrontation est salutaire pour le pays et que tous les Canadiens seraient plus heureux et plus satisfaits s'ils avaient une plus grande voix dans la direction de leurs affaires au sein de leur propre région. J'ai l'impression qu'il existe au Québec une attitude identique ou assez semblable à la nôtre, du moins si l'on se fie aux sondages. Évidemment, il faut ajouter dans le cas du Québec la dimension de la culture et de la langue. N'empêche que les Québécois souhaitent être maîtres dans leur maison plus qu'ils ne le sont maintenant,

et je partage ce désir. Je suis conscient de ce sentiment et je le ressens. Inutile de mâcher les mots. la Confédération dans sa forme actuelle ne fonctionne pas. Il faut la modifier, et le temps presse. ... Il ne faut pas s'attacher aux stricts aspects légaux, ni se laisser confiner par la Constitution. Le renouvellement de la Confédération doit être une question d'attitude, de mentalité et de collaboration, et non pas une question de document légal. La nouvelle Fédération ne devrait accorder de statut spécial à aucune des provinces, mais elle devrait reconnaître les différences entre elles et permettre à chacune d'agir dans les domaines qui lui importent. Elle devrait prévoir ce degré de flexibilité, lequel n'affaiblirait pas indûment le gouvernement central. Nous n'avons qu'à penser au contrôle des prix et des salaires et aux pouvoirs d'urgence pour ne pas verser une larme sur les risques d'affaiblissement du gouvernement central. Envisageons plutôt une Confédération nouvelle et flexible. Misons sur l'attitude ouverte d'Ottawa et nous pourrons tracer une nouvelle voie. La majorité des Québécois n'y verront peut-être pas la réalisation de toutes leurs aspirations, mais du moins, une grande partie d'entre elles et les gens de l'Ouest et de l'Atlantique ne se sentiront plus comme des citoyens de second ordre, mais comme des membres à part entière de la Confédération.

Le premier ministre Peter Lougheed,
allocution prononcée à la Conférence
"Think West", tenue le 28 septembre 1977
à Edmonton

2.

II. LE PROCESSUS DE REFORME CONSTITUTIONNELLE

Recommandations:

Le gouvernement de l'Alberta recommande:

1. que les changements que l'on veut apporter à la Constitution soient considérés comme un tout et non pas fragmentaires;
2. que ce processus de réforme soit entrepris avec une célérité raisonnable en évitant l'écueil d'un échéancier peu réaliste; et
3. qu'aucune disposition de la Constitution en matière de relations fédérales-provinciales ou concernant les provinces ne soit adoptée sans l'accord des onze gouvernements du Canada, du Parlement et des assemblées législatives provinciales.

Une constitution est un document qui fixe les règles de base servant au gouvernement d'un pays, mais elle est inopérante lorsqu'elle est laissée à elle-même: ce sont des personnes qui en assurent le fonctionnement. Le cadre fondamental et la structure de gouvernement

énoncés dans une constitution se transforment avec le temps, à mesure que le système politique évolue. La Constitution canadienne ne fait pas exception à la règle; sa mise en oeuvre diffère aujourd'hui profondément de celle de 1867. Il ne faudrait pas croire, par ailleurs, qu'une constitution révisée ne serait plus sujette à ce processus évolutif. Le Canada, société de type essentiellement rural et agricole est devenu un pays doté d'une économie diversifiée, et a survécu aux orages de la guerre et de la dépression. De nouvelles politiques à caractère social ont été adoptées tels les services sociaux, les soins médicaux et l'environnement. En cherchant à répondre à ces besoins, parmi d'autres, les gouvernements ont du même coup suscité de nouvelles tensions au sein de la Confédération. Mais jusqu'à aujourd'hui, le système fédéral a su résister à ces pressions. Nous devons veiller à ce que toute modification de notre Constitution ne gêne pas l'évolution du système politique qui devra s'adapter aux changements et besoins futurs.

Depuis qu'il existe, le cadre de notre Constitution s'est avéré assez souple pour s'adapter au changement. Du point de vue de l'équilibre, ce système a joui d'une haute stabilité, condition vitale à la préservation d'une société. La méthode actuelle d'amendement de certains articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique par l'entremise d'une motion présentée conjointement par les deux Chambres, une fois obtenu le consentement unanime des gouvernements provinciaux, est une pratique établie et est devenue partie intégrante de notre Constitution. Bref, la Constitution en vigueur s'est révélée un instrument d'une souplesse remarquable et elle mérite d'être respectée sinon vénérée.

Cela n'implique pas qu'il ne soit pas souhaitable ou nécessaire d'améliorer cet Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous constatons simplement que, grâce à l'exceptionnelle souplesse de sa Constitution, le Canada a pu relever avec confiance et vigueur le défi d'un monde changeant. Il est par conséquent de la plus haute importance que toutes les modifications de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne soient adoptées qu'après réflexion et délibération sérieuses; nous devons avoir la certitude que tout changement entraînera une nette amélioration du système de gouvernement au Canada. Changer pour le seul plaisir de changer serait une attitude complètement déplacée dans le processus de réforme de la Constitution.

Compte tenu du rôle clé de cette dernière au Canada, ce processus de réforme est d'une importance considérable. Aux yeux de l'Alberta, ce processus ne saurait se dérouler en plusieurs phases. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique constitue un tout et l'on ne saurait le réviser sans étudier et peut-être modifier l'ensemble du texte.

Si l'on veut que ce processus ait tout son sens, il faut envisager les conséquences générales que les modifications constitutionnelles pourraient entraîner. En outre, compte tenu de la gravité de tout changement apporté à la loi fondamentale d'un pays, les participants aux discussions ne peuvent être enfermés dans un horaire peu réaliste. Enfin, si l'on veut que ces discussions réussissent et inspirent confiance, chaque modification doit recevoir l'appui unanime des participants, c'est-à-dire des 11 gouvernements du Canada, en plus d'être approuvées par le Parlement et les dix assemblées législatives.

Gouvernement de l'Alberta,
L'harmonie dans la diversité:
un nouveau fédéralisme pour le Canada,
octobre 1978

Saskatchewan

Le premier ministre de la Saskatchewan, Allan Blakeney, a joué un double rôle dans le débat constitutionnel, d'abord en faisant valoir les demandes de l'Ouest en vue de la révision, particulièrement dans le domaine des ressources, et ensuite à titre de modérateur entre les provinces et le gouvernement fédéral, rôle qu'il a assumé plus directement à compter de 1978, année où il a présidé la Conférence des premiers ministres de l'Ouest qui s'est tenue à Regina. Il est celui qui a plaidé le plus ouvertement pour la "négociation" d'un ensemble de réformes destinées à renouveler le fédéralisme.

1. Si le reste du Canada a mis trop longtemps à s'éveiller aux besoins du Québec, ce dernier n'a pas suffisamment pris conscience des changements énormes qui se sont produits, et qui continuent de se produire, dans les autres parties du pays. Les Québécois ne sont plus les seuls à exiger des changements et à s'opposer au statu quo. Dans toutes les parties du pays, on exige que le système fédéral soit modifié, non pas pour apaiser le Québec, mais pour régler de réels problèmes.

En effet, selon un sondage mené récemment par la Canada West Foundation, organisme qui a son siège à Calgary et que subventionne les gouvernements et des groupes privés des quatre provinces de l'Ouest, les gens du Québec et de l'Ouest ont une attitude presque identique en ce qui a trait à la modification de notre régime fédéral. Parmi les enquêtés, 55 pour cent de ceux de l'Ouest et 52 pour cent de ceux du Québec se sont dits en faveur du renouvellement du fédéralisme. Seulement 30 pour cent et 26 pour cent, respectivement, ont dit préférer le statu quo. Il est assez intéressant de noter

qu'à l'instar de 15 pour cent des Québécois qui ont dit opter pour l'indépendance, 13 pour cent des enquêtés de l'Ouest ont exprimé le même avis.

Ce sondage indique au moins trois choses:

1. les Québécois ne sont pas les seuls Canadiens à rejeter le statu quo, contrairement à ce que soutient le PQ;
2. les Québécois ont de précieux alliés dans l'Ouest qui veulent eux aussi que la Constitution soit changée dans le cadre du régime fédéraliste;
3. la discrimination économique dont se sent victime l'Ouest menace autant l'unité canadienne que la discrimination linguistique et culturelle qu'on ressent au Québec.

Ainsi, tant du point de vue du Québec que du nôtre, il est évident que le régime fédéral doit être changé.

Le processus de modification constitutionnelle est déjà entamé, bien qu'il ait évidemment été mis en veilleuse en raison de certains événements nationaux. Les progrès réalisés au cours de la dernière série des négociations ont été excellents. Les provinces ne se sont pas mises d'accord sur tous les sujets discutés, mais le degré d'entente a été remarquable.

Parmi ces sujets figuraient un bon nombre des demandes traditionnelles formulées par les gouvernements québécois au cours des deux dernières décennies. Les progrès réalisés le furent en réponse aux impératifs d'un régime fédéral en mutation.

En effet, au moment même où nous rejetons le statu quo, le processus de modification de la Constitution est amorcé; peut-être ne se déroule-t-il pas aussi rapidement que nous le souhaiterions, mais du moins le train est en marche, et n'est pas sur le point d'arrêter....

Notre régime politique doit être modifié, et nous le ferons. Il ne m'appartient pas de dire quels changements correspondraient le plus aux besoins contemporains du Québec, c'est à sa population qu'il revient de le faire, et non pas au premier ministre de la Saskatchewan. Il convient tout de même d'exprimer son avis sur les propositions de réforme constitutionnelle qui sont formulées de temps à autre. Je l'ai fait dans le passé, et je le ferai encore.

Nous sommes disposés à apporter des changements en profondeur à la Constitution actuelle, des changements qui avantageront le Québec, et que nous-mêmes revendiquons dans notre propre intérêt.

Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire que nous obtiendrons satisfaction sur des questions qui nous importent en laissant pour compte les problèmes du Québec et des autres provinces. Il s'agit maintenant de négocier, de conclure un marché pour un Canada nouveau.

Le premier ministre Allan Blakeney,
devant le Canadian Club de Prince Albert
le 1^{er} février 1980

2.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que les habitants de la Saskatchewan constituent un groupe qui est unique pour de nombreuses raisons, tout comme le Québec est unique. Comme je viens de le dire, nous avons par ailleurs de nombreuses choses en commun avec les autres parties du Canada, y compris, et peut-être particulièrement, avec le Québec. Comme nous, les Québécois ont tenté de contrôler un peu plus leur vie économique grâce aux coopératives et aux caisses populaires. Les deux provinces ont acquis un sens authentique de la communauté et de l'identité collective. Les deux ont subi les effets de certaines tendances centralisatrices du gouvernement d'Ottawa, comme son manque d'ouverture aux besoins des régions, son attitude paternaliste et ses ingérences dans les domaines de compétence provinciale.

La plupart d'entre nous qui vivons dans l'Ouest sommes convaincus que le pacte de la Confédération, tel que l'ont interprété les gouvernements fédéraux au cours des dernières années, de même que la Cour suprême, n'est pas juste à notre égard. Nous croyions à tort, que les bases sur lesquelles est érigée l'union fédérale étaient bien comprises.

Le premier ministre Allan Blakeney,
devant le Montreal Board of Trade
le 8 avril 1980

Manitoba

Cette province, la plus à l'est des provinces de l'Ouest, partage le mécontentement exprimé par les autres gouvernements de la région, mais sa position est l'une des plus conservatrices. Le premier ministre, Sterling Lyon, soutient qu'on devrait apporter des modifications importantes à l'A.A.N.B., et procéder sitôt après à son rapatriement.

1. Le dilemme dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui n'est pas aussi complexe qu'on le croit. Nous devons être en mesure de montrer que le Canada est une réussite si nous voulons que la population du Québec soit disposée à continuer d'en faire partie ... et si nous voulons que les citoyens de toutes les parties du pays soient disposés à faire les compromis et les concessions nécessaires.

Tous, nous devons, tant au Québec qu'au Manitoba, nous rendre compte que pour réussir en tant que nation, il faut reconnaître que les compromis et les concessions doivent être réciproques.

Comment se définit la réussite du Canada? Comment devons-nous procéder pour y parvenir?

Un des plus importants aspects de cette réussite est la capacité de reconnaître franchement les échecs. Les programmes d'institutionnalisation rigide du bilinguisme mis en oeuvre par M. Trudeau constituent un échec. Il nous faudra une génération, au moins, pour réaliser le bilinguisme individuel, et nous nous engageons dans cette voie avec un certain retard. Mais nous pouvons le faire et corriger ainsi le tort fait par M. Trudeau et ce, en présentant le bilinguisme à nos enfants comme une chance qui s'offre à eux plutôt que comme une formule rigide assortie de quotas.

Nous les Canadiens avons une tâche difficile à exécuter. D'abord, nous devons faire de la Constitution un instrument flexible et juste, adapté aux défis que doit relever la société canadienne d'aujourd'hui. Il doit en outre favoriser le sentiment d'appartenance, lequel est si souvent négligé dans les débats qui se tiennent à l'échelle nationale. Ensuite, il nous faut réorganiser nos affaires nationales et provinciales, et ce faisant avoir comme objectif, premièrement de nous doter d'une économie ferme, sans ingérence excessive du gouvernement dans les initiatives privées; deuxièmement, de permettre à tous les citoyens d'exploiter pleinement leurs talents; troisièmement, d'offrir des chances égales à chacun; quatrièmement, de faire en sorte que, comme loyaux citoyens d'une nation, nous puissions nous épanouir tant individuellement que collectivement.

Allocution du premier ministre
Sterling Lyon, séance d'orientation,
Réunion générale du Parti progressiste-
conservateur national,
tenue à Québec le 5 novembre 1977.

2.

L'Ouest ne se plaint plus dans son rôle de simple fournisseur de denrées. La région possède les ressources nécessaires à la création d'une industrie secondaire fortement diversifiée, et réaliser cet objectif est devenue un besoin social pour sa population. Il y a aussi des raisons d'ordre économique qui entrent en ligne de compte, car la domination de l'empire du Saint-laurent a eu de graves répercussions sur la région comme sur cette province: l'esprit d'innovation a souvent été brimé, la main-d'oeuvre qualifiée a été attirée ailleurs, les profits n'ont pas été réinvestis dans les

régions où ils avaient été réalisés, les entreprises locales ont été désavantagées par rapport aux grandes entreprises centrales qui disposaient d'importantes ressources, les capitaux se sont faits de plus en plus rares, les ressources ont été expédiées à l'extérieur et mises en marché à des prix élevés, et celles traitées sur place ont été vendues à des prix non concurrentiels. Cette situation existe depuis plus d'un siècle; faut-il se surprendre que la population de l'Ouest se dise victime d'injustice? ...

Les plaintes formulées par l'Ouest ne sont pas citées pour provoquer ici un débat immédiat à leur sujet. Elles sont soulevées pour faire valoir que notre Constitution est suffisamment flexible pour qu'il soit possible de l'adapter à la plupart des exigences raisonnables associées à un régime fédéral moderne. Pour ce qui est de l'exploitation des possibilités économiques qu'offrent les régions, les empêchements ne sont généralement pas d'ordre légal ou constitutionnel, mais résultent d'un manque de volonté, de compréhension de même que de l'application de politiques inadéquates. En fait, les premiers ministres de l'ouest ont bel et bien déclaré que la Constitution n'était pas un instrument stérile. Les problèmes relèvent surtout d'un manque de respect de l'esprit de la Constitution. Le gouvernement fédéral a invoqué des objectifs d'ordre national, ou qu'il percevait comme tel, pour justifier ses intrusions dans les domaines de compétence provinciale en utilisant abusivement son pouvoir de dépenser. Il a un rôle à jouer dans les activités provinciales, mais il ne devrait le faire que dans les domaines où les provinces ne s'y opposent pas.

M. Warner Jorgensen,
premier ministre intérimaire du Manitoba
devant la Commission de l'unité canadienne,
Winnipeg , le 12 janvier 1978

3.

Il faudrait, selon moi, prendre cinq mesures fondamentales pour aborder le problème de l'amélioration de la constitution sur une base solide et constructive.

En premier lieu, reconnaissons qu'il ne s'agit pas pour nous de changer de constitution au cours de cette conférence. Nous devons au contraire améliorer une constitution qui a fait ses preuves pendant plus de cent ans et qui continue à les faire.

En deuxième lieu, ayons dès le départ la sagesse de décider ici, au cours de cette conférence, des points qui nécessitent une modification ou une amélioration urgente, étant entendu que, pour l'essentiel, cette constitution est bonne. Il y aura lieu de ne retenir que les choses qui, de l'avis général, doivent changer.

En troisième lieu, une fois les priorités définies, penchons-nous sur toutes les propositions accumulées au cours des vingt dernières années et veillons à séparer le bon grain de l'ivraie. Cherchons, dans les solutions déjà proposées, celles qui pourraient s'appliquer ou s'adapter à nos problèmes et à nos aspirations.

En quatrième lieu, n'oublions pas qu'avant que nous ne tombions d'accord sur une procédure de modification de notre constitution, nous ne pourrions rien faire. Veillons à ce que ce point particulier demeure une priorité absolue au cours de nos travaux.

En cinquième et dernier lieu, mettons-nous d'accord pour laisser de côté les questions qui n'ont pas un caractère d'urgence ou qui ne font pas l'unanimité.

Le Premier ministre Sterling Lyon
Conférence des premiers ministres sur
la Constitution
30 octobre 1978

Ontario

Comme elle est la plus grande province "anglophone", l'Ontario estime avoir la responsabilité particulière de réagir aux événements qui se produisent au Québec. Mentionnons à cet égard la convocation de la Conférence sur la Confédération de demain, en 1967, et sa participation à la Conférence Destinée Canada qui s'est tenue à l'Université York en 1977. Elle souscrit totalement aux efforts en vue de la modification de la Constitution. Son Comité consultatif de la Confédération a publié, dans deux rapports, des recommandations détaillées en vue de la réforme, lesquelles, toutefois, ne représentent pas nécessairement la position officielle du gouvernement.

L'engagement de l'Ontario envers une réforme Constitutionnelle

En deuxième lieu, je désire faire part aujourd'hui de l'engagement du gouvernement de l'Ontario envers une refonte fondamentale de la constitution. Il ne s'agit pas là d'un engagement nouveau. En effet, le Premier ministre l'a déclaré clairement et sans réserve aux membres de la Commission de l'unité canadienne lorsque ceux-ci ont tenu leurs audiences publiques à Toronto en novembre 1977. Le Premier ministre, moi-même et d'autres membres

du gouvernement avons réaffirmé cette position à maintes reprises devant l'assemblée législative et dans nos entretiens publics.

Aussi, suis-je quelque peu surpris et pour le moins inquiet du nombre d'allusions qu j'ai pu constater dans les médias et ailleurs voulant que l'Ontario soit en faveur du statu quo. Cela est tout à fait inexact.

La population du Québec - ou la presse québécoise, ferait gravement erreur si elle interprétait notre ferme opposition à la souveraineté-association comme un refus de participer à des négociations d'envergure nationale, qui viseraient à réparer les injustices, à élargir nos institutions nationales pour faire en sorte qu'elles représentent davantage la diversité de la population et à répondre aux préoccupations culturelles qui sont essentielles pour la survie de la population canadienne-française et, en fait, du Canada.

Permettez-moi de répéter une fois de plus notre position. Je suis fortement convaincu, comme le gouvernement de l'Ontario, qu'une refonte de la constitution s'impose. La fédération doit répondre aux besoins de tous les Canadiens. Seuls les efforts conjugués, avec sagesse, des onze gouvernements permettront d'atteindre ce but....

...Premièrement, nous devons envisager la réforme constitutionnelle de façon globale. Elle devrait couvrir tous les sujets: droits, institutions, répartition des pouvoirs, rapatriement de la constitution et formules d'amendement. A cet égard, les précédents sont fort encourageants. C'est l'approche que les gouvernements ont adopté, et nous n'avons qu'à poursuivre cette démarche pour arriver à une véritable réconciliation nationale.

En deuxième lieu, nous devons nous engager dans cette démarche avec un esprit de décision. Nous avons appris par l'expérience que même si nous avons à faire face à de nombreuses priorités nationales, qu'elles soient d'ordre économique ou sociale, nous devons accorder tout autant d'attention à la réflexion soignée et au renforcement de notre fibre nationale, et y consacrer le temps et l'énergie nécessaires. Nous avons mis beaucoup de temps à arriver à cette conclusion, mais c'est maintenant chose faite, et ce n'est certes plus une proposition à débattre.

Thomas L. Wells
Ministre des Affaires intergouvernementales
Glendon College, Toronto
8 mars 1980.

Nouveau-Brunswick

Depuis que le Parti québécois a été porté au pouvoir en 1976, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, s'est maintes fois prononcé en faveur du fédéralisme, tant au Québec que dans sa province et ailleurs. Il a été l'un des instigateurs des efforts qu'ont entrepris les premiers ministres en vue de conclure des ententes réciproques sur les droits relatifs à la langue minoritaire (voir le prochain chapitre); par contre, il n'a pas publié de propositions détaillées concernant la réforme. L'assemblée législative de la province a créé un comité des affaires constitutionnelles.

1. C'est pourquoi, j'essaie de faire comprendre à la population du Québec, par mes paroles et mes actes, qu'il existe une volonté de redresser les griefs légitimes au sein de la Confédération, qu'elle n'a pas à prendre le risque de l'indépendance comme seule solution de rechange à un engagement irrévocable au statu quo, qu'il y aura une autre chance, que l'option de l'indépendance sera toujours possible et que c'est dans son intérêt, malgré les frustrations et les déceptions qu'elle a connues par le passé, de continuer de donner au Canada une chance de respecter la promesse de la confédération, de faire du pays une société où les différentes collectivités régionales, économiques, culturelles et linguistiques pourront s'épanouir et s'enrichir tout en conservant leur caractère distinct, grâce à un appui, un respect et un intérêt mutuels.

Le mois dernier, à St. Andrews, neuf premiers ministres ont, pour ainsi dire, tourné une page de l'histoire, en s'engageant à faire tout leur possible pour fournir l'enseignement primaire et secondaire en français là où le nombre le justifie. Cette décision qui relève du domaine provincial a une envergure nationale.

Cette mesure qui s'imposait depuis longtemps est enfin devenue réalité et elle aura, je crois, une profonde répercussion sur les minorités francophones hors du Québec, une incidence beaucoup plus grande que n'aurait eu l'offre d'accords réciproques proposée par le premier ministre Lévesque.

Et je crois que ce geste témoignera aux Québécois qui désirent encore garder le Canada uni, des efforts qui sont faits pour respecter l'autre langue officielle du Canada.

Le premier ministre Richard Hatfield,
Discours au club Rotary de Sherbrooke
Québec, 13 septembre 1977

2.

Depuis un peu plus de deux ans, nous avons tenté sérieusement de régler les problèmes constitutionnels au niveau politique à six reprises, soit à la conférence des premiers ministres provinciaux tenue en Alberta en 1976, à une autre réunion des premiers ministres provinciaux à Toronto en novembre, à la conférence des premiers ministres provinciaux tenue à St. Andrews en 1977, à une autre réunion des premiers ministres provinciaux à Montréal en février 1978, au moment où fut déposé le projet de loi fédéral C-60, et à la conférence des premiers ministres provinciaux qui a eu lieu à Regina l'été dernier.

Nous en sommes maintenant à notre septième tentative. J'espère que'elle sera plus fructueuse. Et si elle ne l'est pas, nous devons à nouveau sur le métier remettre notre ouvrage. Il ne faut pas abandonner. Les chances de réussite sont toujours possibles.

...Les tiraillements qui se font sentir au sein de la Confédération ne disparaîtront pas d'eux-mêmes. Nous devons y faire face de façon pratique, sur le plan politique. Il faut être prêt à négocier et à faire des concessions.

Le premier ministre Richard Hatfield
Conférence des premiers ministres sur
la Constitution
30 octobre 1978

Île-du-Prince-Édouard

Cette province, la plus petite du Canada, ne possède pas suffisamment de ressources pour se tailler une place importante sur la scène constitutionnelle. Néanmoins, ses premiers ministres ont fait ressortir adroitement les avantages et les dangers de la décentralisation au sein de notre régime politique, et ont appuyé les demandes formulées par les autres gouvernements de l'Atlantique.

Les Canadiens qui vivent au Québec et dans les provinces de l'Atlantique partagent un même patrimoine. L'industrialisation de notre continent a miné notre sens traditionnel d'autonomie. Des conseils d'administration sur lesquels nous n'avons aucun contrôle donnent au développement une orientation souvent contraire à nos aspirations. Les pouvoirs et les décisions, qu'ils émanent des sociétés, de la presse ou du gouvernement, traduisent tous l'influence du centre sur les régions. Nous devons lutter contre cette force centripète qui tend à nous homogénéiser et à réduire les problèmes à des arguments statistiques. Dans ce contexte, les besoins et les aspirations distinctifs des régions sont délaissés au profit

de l'ensemble, des économies d'échelle et de l'éthique urbaine.

Je ne sous-estime pas la difficulté que représente la réalisation des aspirations régionales dans le contexte de la confédération, mais je suis convaincu que les Canadiens sont capables de trouver une réponse.

Comme je crois en l'avenir du Canada, je suis d'avis que les intérêts des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard seront le mieux servis dans le cadre de la confédération canadienne.

Je crois également que la confédération canadienne sera le mieux à même de répondre aux intérêts culturels et économiques des Québécois, mais à la seule condition que puissent être préservées dans le diècle à venir leur culture et leur langue.

Ce n'est pas le temps de manquer de leadership au Canada, il faut faire preuve de fermeté. Le Québec doit accorder à la confédération le bénéfice du doute. Et il est temps pour nous, du reste du Canada, de répondre par notre exemple et nos actions à une condition essentielle à la survie de la confédération.

Le premier ministre Alex Campbell
Discours à la conférence sur les
"options"
Toronto, 14 octobre 1977

Nouvelle-Écosse

En octobre 1977, Gerald Regan, alors premier ministre de la Nouvelle-Écosse, a été l'un des premiers chefs de file du Canada anglais à prôner que les "neuf autres" provinces abandonnent leur rôle passif et se mettent à la tâche de reformuler la Constitution. Son gouvernement, de même que l'administration conservatrice qui lui a accédé, ont créé un groupe consultatif sur la Constitution. Au sein du Conseil des premiers ministres des Maritimes, dont font aussi parti l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a discuté de la façon dont ces provinces pourraient aborder conjointement la réforme constitutionnelle.

1. Devant le mécontentement général de la population vis-à-vis de la constitution dans sa forme actuelle, peut-on s'attendre à convaincre les Québécois d'oublier ce désir de changement? Pourtant le gouvernement fédéral et les provinces anglaises ne semblent guère

engagées à défendre autre chose que le statu quo. L'expression même de "statut particulier" pour la province de Québec suscite un déferlement d'oppositions sans même que l'on sache si certaines provinces jouissent déjà d'un tel statut ou ce que le Québec veut dire exactement par cette expression.

Récemment l'expression "troisième option" est venue remplacer "statut particulier" dans le dialogue national. Ces termes semblent recueillir plus d'appui même si leur signification est tout aussi vague. En fait, les deux désignations peuvent très bien signifier le même chose.

...Enfin, nous devrions examiner ce que l'on entend par statut particulier avant de le rejeter inconditionnellement. Certes s'il s'agit d'accorder à la population du Québec des droits économiques aux dépens de la population de ma province et d'autres provinces, je m'y oppose. Mais il peut fort bien s'agir de dispositions qui permettent de répondre à leurs besoins particuliers, et il pourrait en être de même pour d'autres provinces qui auraient d'autres besoins distincts....

Le premier ministre Gérard Regan,
Discours au "Young Presidents'
Organization"
Banff, Alberta,
15 octobre 1977

2.

Je vous le dis, Monsieur le Premier ministre, en toute candeur, il ne nous est pas possible d'entreprendre la discussion d'une nouvelle constitution lorsque le temps nous est mesuré, pas plus que nous ne pouvons traiter de certaines parties de la constitution tout en ignorant d'autres. C'est la même constitution pour le gouvernement du Peuple Canadien. La Confédération de 1867 a été faite grâce aux travaux collectifs des Pères de la Confédération, sans action unilatérale d'aucun parti. En ce temps-là le consensus existait comme il devrait exister aujourd'hui, ce n'est qu'ainsi que nous pouvons résoudre nos problèmes constitutionnels.

Le premier ministre John Buchanan,
Conférence des premiers ministres sur
la Constitution
30 octobre 1978

Terre-Neuve

La position de cette province s'est grandement modifiée au cours des dernières années; elle est passée de la formulation d'un ensemble de revendications vagues en matière constitutionnelles à l'adoption d'une attitude dynamique en faveur des droits provinciaux. Elle a encore trop besoin des transferts fédéraux pour exiger que soient réduits de façon substantielle les pouvoirs fédéraux en matière de répartition des richesses économiques et fiscales. Toutefois, elle a adopté récemment une position ferme semblable à celle de l'Alberta en ce qui a trait au contrôle des ressources par les provinces, et les dernières déclarations de son gouvernement font penser aux positions adoptées par le Québec au début de la "révolution tranquille."

1. Voilà des années qu'on ne cesse de discuter des modifications à apporter aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, discussions qui, pour toute une série de raisons, n'ont jamais abouti. La province de Terre-Neuve profite donc de l'occasion qui lui est offerte pour exprimer son point de vue sur notre constitution et sur ses modifications éventuelles en espérant que nous en arriverons enfin à des résultats concrets. Nous abordons ces discussions avec optimisme et dans un esprit de collaboration. Un certain nombre de questions sont d'une importance capitale pour notre province, tout comme d'autres le sont pour le gouvernement fédéral et les autres provinces. Si nous pouvons accepter ces contraintes et si nous réussissons à nous en accommoder, je crois que nous pourrons parvenir à un accord que chaque partenaire dans cette grande Confédération trouvera équitable.

Allocution d'ouverture du
premier ministre de Terre-Neuve
l'Honorable Frank D. Moores
à la Conférence des premiers ministres
sur la Constitution
Ottawa, le 30 octobre 1978

2.

Il y a quarante-cinq ans, Terre-Neuve affrontait la plus grande crise de son histoire, provoquée par la suspension de son statut de Dominion; cette crise économique et politique lui a coûté ses institutions démocratiques qui avaient été chèrement acquises et le contrôle de son avenir socio-économique.

Nous avons connu depuis une période de reconstruction et de développement socio-économiques qui a vu le pouvoir aux mains d'une

Commission du gouvernement pendant 15 ans, et notre entrée dans la Confédération, suivie de 30 ans de développement. Pendant toute cette période, la détermination des habitants de Terre-Neuve de contrôler leur destinée sociale et économique n'a pas vacillé. Seuls les moyens d'atteindre cet objectif prédominant ont été débattus. Notre entrée dans la Confédération ne peut évidemment pas être remise en question, mais nous nous rendons compte de plus en plus que dans sa forme actuelle, la Confédération ne permet pas à la province de tirer pleinement profit de l'exploitation de ses propres ressources et de favoriser le rayonnement de son héritage culturel unique.

Mon gouvernement pense que nous avons une étape ultime, mais nécessaire, à franchir dans le processus de reconstruction. Nos citoyens sont, j'en suis sûr, désireux, voire impatient, d'arriver à se doter des outils par lesquels, comme population, ils pourront assurer leur avenir à titre de société à part entière. Cet objectif ne pourra être atteint que si, encore une fois, nous avons la mainmise sur nos ressources maritimes que sont la pêche, de même que le pétrole et le gaz situés au large des côtes.

Notre progression suppose toutefois une réforme constitutionnelle et l'adoption à Ottawa d'une nouvelle attitude vis-à-vis du rôle que cette province, voire toutes les autres, doit jouer au sein de notre Confédération. Ces changements auraient pu être une source d'acrimonie à d'autres moments, mais heureusement pour nous, les fondements de la fédération canadienne font actuellement l'objet d'un réexamen fondamental. Selon tous les observateurs, ce nouvel examen aboutira à des changements constitutionnels qui se traduiront par des pouvoirs accrus pour les provinces. Mon gouvernement est réconforté par la pensée que le gouvernement en place à Ottawa est favorable dans l'ensemble à nos aspirations à cet égard.

Les habitants de la province seront invités à participer activement à ce grand débat constitutionnel. Mon gouvernement élaborera de fermes propositions sur les modifications à apporter à la constitution canadienne dont il saisira les neuf autres provinces ainsi que le gouvernement du Canada. Mon gouvernement invitera des groupes de la province à exposer leur point de vue sur ces propositions et à appuyer la position gouvernementale. Tous doivent prendre conscience de l'importance de ces propositions pour l'avenir de notre population.

L'objectif fondamental de mon gouvernement sera d'abord de préserver l'unité de la nation. Cela dit, mon gouvernement fera en outre valoir qu'il nous faut bâtir un pays où chaque province

a les moyens et les pouvoirs de contrôler, dans la mesure voulue, sa destinée sociale, économique et culturelle. Notre nouveau Canada doit cependant continuer à aider les provinces moins favorisées à se développer, mais il doit le faire de façon que l'aide du gouvernement fédéral s'avère de moins en moins nécessaire avec le temps.

Mon gouvernement pense que, engagés comme nous le sommes dans ce débat historique, il nous faut maintenant faire le point sur notre place au sein de la Confédération.

...Mon gouvernement croit que c'est pleins de dynamisme et de confiance que nos citoyens sont déterminés à aller de l'avant et qu'ils sentent, peut-être pour la première fois, qu'ils peuvent vraiment prendre leur destinée sociale et économique en main. En outre, le cadre général de la Confédération est à être modifié pour accorder à notre province les droits et les pouvoirs par lesquels elle pourra réaliser ce grand rêve historique.

La grande question qui se pose aujourd'hui est celle-ci: sommes-nous prêts à nous éloigner d'un fédéralisme centralisé paternaliste? Sommes-nous disposés à croire plus en nos possibilités comme société qu'aux paiements de péréquation du gouvernement fédéral? S'ajoute le défi posé par la nécessité de garantir que cette décentralisation ne se fait pas au détriment de l'unité nationale ni des services sociaux offerts dans une province "pauvre". Pouvons-nous, dans un geste historique d'indépendance, briser le cycle vicieux dans lequel nous nous trouvons? Pouvons-nous bâtir une société économiquement et culturellement saine dont l'initiative privée serait le fondement, mais où la justice sociale resterait un objectif encore plus élevé à atteindre?

Discours du Trône
lu par le lieutenant-gouverneur
Gordon Winter à l'assemblée générale
de Terre-Neuve
le 12 juillet 1979

La substance de la réforme

Les neuf provinces de l'extérieur du Québec ont montré qu'elles étaient disposées à renouveler la confédération. Toutefois, cela signifie-t-il que le Québec pourra s'intégrer à leurs projets de réforme, ou même que les neuf provinces pourront s'entendre sur les changements à apporter? Ces points n'ont pas été examinés en détail; les premiers ministres ont commencé à nous apporter des éléments de réponse lors des conférences constitutionnelles qui se sont tenues à la fin de 1978 et au début de 1979, mais nul n'a engagé son gouvernement à l'égard d'un quelconque accord final et nous devons attendre que le référendum soit passé pour que les négociations reprennent de plus belle. La position adoptée par les neuf provinces augure bien toutefois pour un fédéralisme renouvelé. De nombreuses contradictions subsistent, bien sûr, et les négociations seront serrées et exigeront des concessions, mais les premiers ministres provinciaux ont déjà démontré qu'ils étaient capables de s'entendre sur l'essentiel et il est probable qu'ils le pourront encore une fois. La lettre qu'adressait le premier ministre Lougheed de l'Alberta au premier ministre Trudeau en octobre 1976 révèle qu'un consensus avait déjà commencé à se dégager avant l'avènement du Parti Québécois au pouvoir. Le communiqué de Régina, en 1978, allait dans le même sens. Les interventions lors de la Conférence fédérale-provinciale d'octobre 1978 ont illustré les divergences qui existaient entre les neuf provinces. Elles reflétaient la réalité, ou plutôt les réalités, du Canada anglais, lui-même divisé en régions économiques et sociales aux intérêts et aux priorités constitutionnelles différentes. Selon le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, "on aurait grandement tort de considérer le Canada anglais comme un bloc monolithique et homogène."

Positions communes

Les premiers ministres ont fait deux types de déclarations communes relatives aux problèmes constitutionnels ces dernières années: d'une part des déclarations au sujet des droits linguistiques des minorités et, d'autre part, des demandes adressées au gouvernement fédéral en vue d'une réforme de la constitution. Les quatre déclarations les plus importantes sont données ci-dessous:

1.

Le rapatriement

Toutes les provinces appuient l'objectif du rapatriement. Elles sont également d'avis que le rapatriement ne devrait pas être entrepris sans qu'on en soit d'abord arrivé à un consensus sur l'élargissement du rôle des provinces et (ou) sur la compétence relative aux domaines suivants: les affaires culturelles, les communications, la Cour suprême du Canada, le pouvoir de dépenser, la représentation au Sénat et les disparités régionales. Je tenterai plus loin de vous donner une certaine idée de notre étude de ces questions.

La formule d'amendement

Les provinces ont consacré un temps considérable à l'étude de cet important sujet, mais elles n'ont pu en arriver à une entente unanime sur une formule particulière. Huit provinces appuient la formule d'amendement rédigée à Victoria en 1971 et proposée dans votre projet de proclamation. La Colombie-Britannique désire que la formule de Victoria soit modifiée pour faire état de sa position selon laquelle elle devrait être traitée comme une entité distincte et avoir son propre droit de veto. Elle serait ainsi dans la même position que l'Ontario et le Québec. L'Alberta soutient pour sa part qu'aucune formule d'amendement de la Constitution ne devrait autoriser une modification qui priverait une province de droits, d'intérêts, de propriétés ou de compétences sans son consentement. À cet égard, l'Alberta a cité les questions touchées par les articles 92, 93 et 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Questions qui ont recueilli l'unanimité

Un certain nombre de points ont été étudiés et adoptés à l'unanimité. Des textes précis ont été examinés et approuvés, sous réserve de modifications apportées par les rédacteurs.

- a) Une participation accrue des provinces dans le domaine de l'immigration.
- b) Une confirmation des droits linguistiques des francophones et des anglophones selon la formule générale étudiée à Victoria en 1971.

- c) Une renforcement de la compétence fiscale des gouvernements provinciaux dans l'exploitation des ressources primaires du sol, des mines, des minéraux et des forêts.
- d) Une disposition garantissant que le gouvernement fédéral n'usera de son pouvoir déclaratoire, lui permettant d'établir qu'un ouvrage précis est à l'avantage général du Canada, qu'avec le consentement des provinces concernées.
- d) Que la Constitution exige la tenue, au moins une fois par année d'une conférence réunissant les onze Premiers ministres du Canada.
- f) Que la création de nouvelles provinces doit être assujettie au consensus qui portera sur la formule d'amendement.

Comme je l'ai déjà dit au sujet du rapatriement, les provinces estiment que le rapatriement est une chose souhaitable, mais qu'il devrait s'accompagner d'une expansion de la compétence et de la participation des provinces dans certains domaines. Les Premiers ministres provinciaux sont d'avis que ces questions devraient faire l'objet de discussions avec le gouvernement fédéral, étant donné que l'engagement de celui-ci y est considérable.

- a) Les affaires culturelles - Comme vous vous le rappelez sans doute, les parties IV et VI du projet de proclamation traitent de la culture. L'étude des provinces sur la question a surtout porté sur l'inclusion d'un nouveau pouvoir concurrent dans la Constitution. Ce pouvoir s'appliquerait aux arts, à la littérature et au patrimoine culturel, et les provinces auraient la primauté dans ces domaines. Le principe a suscité un large consensus, et on s'est considérablement rapproché d'une solution. L'une des provinces soutient toutefois fermement que les provinces et le gouvernement fédéral devraient avoir compétence concurrente dans ce domaine.
- b) Les communications - C'est à la partie VI du projet de proclamation qu'il est question des communications. Les discussions menées à ce sujet se sont axées sur l'accroissement du contrôle des provinces dans le domaine des communications, en particulier dans le domaine de la câblovision.
- c) La Cour suprême du Canada - En général, les discussions sur cette question se fondent sur les articles qui figurent dans la deuxième partie du projet de proclamation. À l'unanimité, les provinces estiment que leur rôle lors de la nomination des juges de la Cour suprême devrait être plus grand que ne le spécifie le projet. En outre, on suggère d'apporter quelques autres modifications aux dispositions contenues dans le projet de proclamation.

- d) Le pouvoir de dépenser - La discussion menée à ce sujet a surtout porté sur la nécessité et l'avantage d'établir un mécanisme de consensus qui serait utilisé avant que le gouvernement fédéral ne puisse exercer son pouvoir de dépenser dans des domaines de compétence provinciale.
- e) La représentation au Sénat - L'étude de la question a porté sur la proposition de la Colombie-Britannique, qui réclame l'augmentation du nombre de ses représentants au Sénat.
- f) Les disparités régionales et la péréquation - Dans le projet de proclamation, il est question des disparités régionales dans la partie V. Les discussions sur le sujet ont surtout porté sur la possibilité d'élargir et de renforcer cette partie en y faisant état de la péréquation. La disposition contenue dans le projet de proclamation recueille l'assentiment unanime, tandis qu'un fort consensus se dégage sur l'opportunité d'intégrer à la Constitution des dispositions relatives à la péréquation.

Lettre de M. Peter Lougheed,
Premier ministre de l'Alberta,
à M. Pierre Trudeau, Premier ministre
du Canada, le 14 octobre, 1976.

2.

Déclaration sur la langue

Conscients de l'importance d'assurer le maintien et, au besoin, l'essor des droits linguistiques minoritaires au Canada; et

Conscients que l'éducation est la base même de la langue et de la culture:

Les premiers ministres conviennent qu'ils feront tout leur possible pour offrir l'enseignement en français et en anglais, sous réserve que le nombre le justifie.

Les premiers ministres enjoignent le Conseil des ministres de l'éducation de se réunir le plus tôt possible afin d'étudier l'état de l'enseignement de la langue minoritaire dans chaque province.

Les premiers ministres demandent aussi au Conseil des ministres de l'éducation de faire rapport à chaque premier ministre en deça de six mois. Chaque province prendrait ensuite les dispositions nécessaires pour offrir l'enseignement dans la langue minoritaire et ferait connaître la politique et le programme qu'elle adopterait à cette fin.

18^e Conférence annuelle des premiers
ministres, Les 18 et 19 août 1977
St. Andrews (Nouveau-Brunswick)

3.

Déclaration sur la langue

Reconnaissant leur souci, exprimé à St. Andrews, d'assurer le maintien et l'avancement des droits des minorités en matière d'enseignement linguistique partout au Canada, et reconnaissant que l'éducation constitue la base sur laquelle reposent la langue et la culture;

Les Premiers ministres ont constaté les progrès considérables accomplis depuis quelques années, et reconnaissent la nécessité d'améliorer encore la situation, comme le souligne le rapport des ministres de l'Education.

Les Premiers ministres réaffirment leur intention de s'efforcer pleinement d'offrir l'enseignement à leurs minorités anglophones ou francophones, et afin d'assurer une prestation adéquate des services, ils conviennent également des principes suivants relativement à la disponibilité de même qu'à l'accessibilité de ces services:

- (i) Chaque enfant de la minorité francophone ou anglophone dans chacune des provinces a le droit de recevoir l'enseignement dans sa langue dans les écoles primaires ou secondaires, partout où le nombre d'élèves le justifie.
- (ii) Il est entendu, en raison de la compétence exclusive des gouvernements provinciaux en matière d'éducation et aussi des vastes différences culturelles et démographiques, qu'il appartient à chaque province de définir comme elle l'entend l'application du paragraphe précédent.

Conférence des premiers ministres
Montréal, Québec
février 1978.

4.

II. Les éléments concrets de la réforme constitutionnelle

1. Le consensus auquel en sont arrivés les Premiers ministres provinciaux en 1976

Les provinces conviennent d'avancer encore une fois le consensus de 1976, auquel le gouvernement fédéral n'a pas encore donné de réponse satisfaisante. Ce consensus constitue un point de départ utile pour les pourparlers avec le gouvernement fédéral dans les secteurs essentiels relatifs au partage des pouvoirs, et un apport positif à la solution de problèmes importants.

Pour le gouvernement du Québec, dont l'option est la souveraineté-association, dans l'ensemble, ces éléments de consensus de 1976 et la plupart des autres positions constitutionnelles discutées à Régina, lui semblent pourtant acceptables. Le Québec a ajouté que cette approche est en effet conforme au mandat du gouvernement qui exige, dans le cadre actuel, le renforcement des droits des provinces, et illustre en même temps certains des changements minimaux sans lesquels le système fédéral ne pourrait constituer une proposition sérieuse dans le choix qu'impliquera le référendum au Québec.

Le consensus de 1976 portait sur un certain nombre de questions:

- l'immigration
- les droits linguistiques
- l'impôt sur les ressources
- le pouvoir déclaratoire du gouvernement fédéral
- la Conférence annuelle des Premiers ministres
- la création de nouvelles provinces
- la culture
- les communications
- la Cour suprême du Canada
- le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral
- les disparités régionales et la péréquation

2. Autres terrains d'entente

En outre, au cours de leurs entretiens tenus à Régina, les Premiers ministres se sont entendus pour inviter le gouvernement fédéral à se prononcer sur les autres questions concrètes suivantes, qui ont fait l'objet d'un accord entre les provinces:

- l'abolition des pouvoirs fédéraux de réserve et de désaveu des lois provinciales, qui sont devenus désuets,
- l'application de limites plus précises au pouvoir fédéral de mettre en oeuvre des traités, pour que ce pouvoir ne serve pas à empiéter sur les domaines de compétence provinciale,
- l'établissement d'une compétence provinciale appropriée en ce qui concerne la pêche,
- la confirmation et le renforcement des pouvoirs des provinces relatifs aux ressources naturelles,
- une consultation entière et sérieuse des provinces lors de la nomination des juges des cours supérieures, de district et de comté,
- une participation adéquate des provinces à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

3. Autres questions

Les provinces ont également convenu que certains autres sujets méritent d'être étudiés au plus tôt:

- le pouvoir du gouvernement fédéral en cas d'urgence,
- la reconnaissance formelle de l'accès des provinces au champ d'imposition indirecte,
- le pouvoir résiduel du gouvernement fédéral,

- la formule d'amendement et de rapatriement,
- la délégation de pouvoirs législatifs entre gouvernements.

4. Éléments du projet de loi sur la réforme constitutionnelle

Au sujet du projet de loi sur la réforme constitutionnelle, les Premiers ministres ont fait valoir, en plus des questions déjà soulevées, des appréhensions concrètes.

Les provinces conviennent que le régime de gouvernement parlementaire et démocratique exige qu'il y ait une autorité suprême afin d'assurer le respect du principe de responsabilité et d'éviter les abus de pouvoir. Le Cabinet fédéral ne doit pas avoir ce pouvoir suprême. Par conséquent, les Premiers ministres s'opposent à tout changement constitutionnel visant à remplacer la Reine en tant qu'autorité suprême par le gouverneur général dont la nomination et la révocation sont laissées à l'entière discrétion du Cabinet fédéral.

Les provinces considèrent que la Chambre de la Fédération que l'on propose ne pourrait fonctionner.

Certaines provinces appuient le principe de l'intégration des droits fondamentaux dans la constitution, alors que d'autres estiment que dans notre régime parlementaire, les droits de l'individu sont mieux protégés par les traditions constitutionnelles fondamentales et le processus législatif normal.

Les provinces s'inquiètent au sujet de l'article 8 du projet de loi fédéral et de l'ingérence qu'il pourrait constituer à l'égard d'importantes lois provinciales relatives à la propriété du sol et d'autres questions.

Certains Premiers ministres remarquent que les garanties linguistiques proposées vont considérablement plus loin que les propositions antérieures, et estiment que certaines difficultés d'ordre pratique peuvent surgir, notamment au niveau des services et des tribunaux provinciaux.

Tous les Premiers ministres se sont dits très inquiets du fait que l'article 109 de l'A.A.N.B., relatif à la propriété provinciale des ressources naturelles, n'ait pas été repris dans le nouveau projet de constitution.

Les Premiers ministres craignent que l'article 32 du projet de loi ne soit une manoeuvre du gouvernement fédéral destinée à retirer aux provinces la compétence relative aux territoires et aux ressources au large des côtes.

Les Premiers ministres estiment que le préambule, le cas échéant, doit être court, clair et précis et qu'il est préférable qu'il contienne la déclaration d'objectifs s'il y en a une.

Les Premiers ministres tiennent à souligner que toutes ces questions, entre autres, exigent une étude attentive et approfondie avec le gouvernement fédéral.

Communiqué sur la réforme
constitutionnelle
la position des provinces, Conférence
des Premiers ministres provinciaux,
Régina, du 9 au 12 août 1978

2. Positions des provinces

Colombie-Britannique

SUR LE PLAN CONSTITUTIONNEL

Sur le plan constitutionnel, y a-t-il une autre solution que le fédéralisme du statu quo ou le séparatisme?

Pour ma part, je suis convaincu que la solution ne réside pas dans une restructuration complète de la répartition des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement pour donner la part de lion aux administrations provinciales. Certains préconisent une telle initiative. Ils ne laisseraient au gouvernement fédéral que les Postes et les Affaires extérieures, les provinces assumant tous les autres pouvoirs.

Je ne suis pas d'accord avec cette démarche, bien que j'estime nécessaire de modifier la répartition des pouvoirs. J'y reviendrai d'ailleurs. J'estime qu'une décentralisation aussi massive susciterait l'apparition de forces centrifuges qui pourraient faire éclater le pays en dix ou onze morceaux et faire disparaître la nation.

Je suis plutôt d'avis que la constitution doit être changée de façon à restructurer les institutions de fédéralisme, notamment la Cour suprême, le Sénat et les Offices et Commissions fédéraux, de façon à permettre aux provinces de participer vraiment au processus de prise de décisions à Ottawa.

Il faut se rendre compte que nous sommes dans un régime fédéral et que l'élaboration de la politique nationale ne doit pas être un domaine réservé au gouvernement fédéral. C'est un processus auquel les deux paliers de gouvernement doivent participer.

Prenons, par exemple, le Sénat du Canada. Il ne représente tout simplement pas les intérêts provinciaux comme il le devrait, et comme

les Pères de la Confédération l'avaient voulu. Il doit être réorganisé de façon à devenir une "Chambre provinciale" fondée sur la représentation régionale.

Les pouvoirs de la Chambre restructurée porteraient sur les amendements à la constitution du Canada, sur les lois qui touchent directement les provinces et sur les lois qui exigent un consensus national...

La seconde condition préalable est que sa composition doit compenser la position de force dont jouit le centre du Canada actuellement aux Communes. La représentation doit être telle que chacune des cinq régions du Canada ait un nombre égal de sièges au Sénat. Cette égalité entre les régions a toujours été le propre du Sénat, au Canada et à l'étranger. C'est sur ce principe, toujours valable selon moi, que doit reposer un Sénat reconstitué et revivifié.

... La Colombie-Britannique demande une remise à jour de ce principe régionaliste qui tienne compte des nouvelles réalités en reconnaissant dans la constitution que la Colombie-Britannique est une cinquième région et qu'elle devrait être représentée au même titre que les quatre autres. ...

Ce que nous voulons, c'est que l'on reconnaisse les faits, c'est-à-dire que la Colombie-Britannique est une région distincte du Canada et qu'elle a droit à sa représentation propre à la Cour suprême, au Sénat et dans tous les offices et commissions fédéraux....

Selon moi, le temps est venu de réorganiser en profondeur nos institutions constitutionnelles, selon les grandes lignes que j'ai tracé. Nous devons nous demander si nous répondons encore aux besoins et aux aspirations des Canadiens. Pour ma part, je ne crois pas que l'unité nationale soit indissociable d'un gouvernement national. Je conviens qu'il doit y avoir un gouvernement national fort, afin d'assurer à tous les Canadiens, où qu'ils habitent, un revenu équitable et un niveau de vie minimum. Toutefois, il faut aussi, si nous voulons que le Canada soit fort, s'engager à donner aux diverses régions une plus grande liberté pour qu'elles puissent réaliser leurs aspirations.

Le premier ministre Bill Bennett
Allocution devant le Men's Club de
Vancouver, le 17 mai 1978

Alberta

Résumé des recommandations

A la lumière des principes affirmés et des problèmes énoncés, le gouvernement de l'Alberta recommande:

1. que les changements que l'on veut apporter à la Constitution soient considérés comme un tout en non pas fragmentaires.
2. que ce processus de réforme soit entrepris avec une célérité raisonnable en évitant l'écueil d'un échéancier peu réaliste.
3. qu'aucune disposition de la Constitution en matière de relations fédérales-provinciales ou concernant les provinces ne soit adoptée sans l'accord des onze gouvernements du Canada, du Parlement et des Assemblées législatives provinciales.
4. que la réforme de la répartition des pouvoirs soit considérée comme la clé de voûte du nouveau fédéralisme pour le Canada.
5. que l'on discute en même temps de la répartition des pouvoirs et d'autres questions constitutionnelles, telles les institutions fédérales.
6. que soient renforcés les articles actuellement contenus dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui garantissent la propriété et le contrôle par les provinces des ressources naturelles.
7. que le libellé de la Constitution soit précisé de façon à réaffirmer le pouvoir qu'ont les provinces de percevoir des impôts et des redevances découlant de la vente et de la gestion des ressources naturelles.
8. que l'on reconnaisse la compétence des provinces en matière d'exploitation des minerais au large des côtes.
9. que les provinces aient le pouvoir de percevoir des impôts tant directs qu'indirects, à l'exception des droits de douane et d'importation.
10. que la Constitution contienne des dispositions qui confirment le rôle légitime et reconnu des provinces dans certains domaines des relations internationales.
11. que la Constitution établisse que les communications sont un domaine de compétence commune.
12. que la Constitution fasse des pêches côtières et dans les eaux intérieures un domaine de compétence commune, la loi provinciale prévalant en cas de conflit.
13. que l'on renforce le pouvoir des provinces en ce qui concerne certains aspects du transport en faisant de ce dernier un domaine de compétence commune.
14. que la Constitution considère la culture comme un domaine de compétence commune, la loi provinciale prévalant en cas de conflit.
15. que soit établi un tribunal constitutionnel représentatif capable de régler toutes les questions constitutionnelles.

16. que 40% des membres des offices et organismes nationaux désignés soient nommés par les provinces.
17. que les pouvoirs de réserve et de désaveu soient abrogés.
18. que le pouvoir du gouvernement fédéral l'habilitant à déclarer un travail situé à l'intérieur des frontières d'une province pour l'avantage général du Canada ou pour l'avantage des deux ou d'un plus grand nombre de provinces ne devrait être utilisé qu'après avoir obtenu le consentement de la province où se trouve le travail.
19. que la portée du pouvoir d'urgence soit restreinte pour garantir que le gouvernement fédéral et le Parlement ne puissent assumer les responsabilités d'une gamme étendue de "matières" non reprises dans l'énumération figurant à l'article 91.
20. que le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral soit limité dans certains domaines de compétence provinciale.
21. que le concept de compétences communes soit élargi grâce à une disposition constitutionnelle prévoyant la délégation de pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux.
22. qu'avant de déléguer des pouvoirs, le gouvernement fédéral et la ou les provinces visées soient d'accord.
23. que la Constitution prévoise une réunion annuelle des premiers ministres.
24. que la formule de modification reflète le principe selon lequel toutes les provinces jouissent du même statut constitutionnel.
25. que la formule de modification reflète le principe selon lequel les droits existants, les intérêts de propriétaires et la compétence d'une province ne peuvent être diminués sans le consentement de la province intéressée.
26. que la lutte contre les disparités régionales soit un objectif précisé dans la Constitution.
27. que le principe de la péréquation soit reconnu dans la Constitution.
28. que la Constitution reconnaisse l'anglais et le français comme langues officielles du Canada.
29. qu'au lieu d'insérer une Déclaration des droits dans la Constitution, on continue à charger le Parlement et les Assemblées provinciales de les droits fondamentaux de la personne .

Gouvernement de l'Alberta,
L'harmonie dans la diversité:
un nouveau fédéralisme pour le Canada,
octobre 1978.

Saskatchewan

Laissez-moi tout d'abord dire en quelques formules simples pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui, et quel est notre objectif.

Nous voulons élaborer la constitution d'un Canada uni. Nous voulons conclure un marché pour établir un Canada meilleur....

La Saskatchewan a soumis ses propositions au gouvernement fédéral à titre de gouvernement provincial individuel. Les dix Premiers ministres provinciaux vous ont soumis, Monsieur le Premier ministre, leurs propositions au nom des dix provinces. Nous sollicitons une réponse élaborée que nous avons le droit d'obtenir....

Parlons maintenant de quelque chose qui, à mon avis, recueille l'appui de la plupart des gens. Toute réforme poussée de la constitution est impossible si nous refusons de traiter des questions réelles qui touchent au partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Des tensions réelles existent au Canada. Mais elles ne sont pas créées par les questions de savoir si la charte des droits devrait être intégrée à la Constitution ou de déterminer qui a le pouvoir de nommer les sénateurs. S'il y a des tensions, c'est parce que les Canadiens ne savent plus en quoi consiste le marché de la Confédération.

C'est précisément la formule de ce marché qui doit être changée. Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Je crois, toutefois, qu'il y a des secteurs où il est possible d'en arriver à une entente, de conclure un nouveau marché.

Selon moi, tandis que les discussions publiques se poursuivent sur les nouvelles questions, comme le rôle de la Couronne et de la monarchie, ou encore l'avenir du Sénat, nous pouvons accomplir de véritables progrès sur un petit nombre de questions qui devraient comprendre:

- L'imposition et la gestion des ressources
- Les communications et certains aspects de la culture
- Les droits linguistiques
- La délégation des pouvoirs législatifs entre les gouvernements
- La Cour suprême ou d'autres tribunaux constitutionnels
- L'incorporation du principe de péréquation
- Et, éventuellement, une formule d'amendement.

Dans tous ces domaines, je crois qu'il est possible d'en arriver à des solutions de compromis qui convaincront les Canadiens que le gouvernement fédéral ne défend pas le statu quo, qu'il est possible de répondre aux sérieuses préoccupations régionales et de protéger les droits linguistiques, et que tout cela peut se faire bientôt.

Allocution du Premier Ministre Blakeney
à la Conférence des Premiers ministres
sur la Constitution, le 30 octobre 1978

Ontario

A l'appui de ces huit points de portée générale, voici huit secteurs de la Constitution auxquels l'Ontario attache une importance toute particulière:

1. Modifications sélectives mais sensibles à la répartition des pouvoirs, de façon à augmenter les responsabilités provinciales pour les problèmes d'ordre local et les responsabilités fédérales pour les questions socio-économiques qui ont des répercussions nationales.
2. Nouvelles formes de consultation intergouvernementale et de conciliation, afin de diminuer le nombre d'initiatives unilatérales inconsidérées de la part d'un gouvernement, sans égard pour leurs conséquences sur les autres.
3. Un processus qui permette aux provinces de contribuer de façon significative à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada.
4. L'assurance que les particuliers, les biens et les services pourront circuler librement dans tout le pays.
5. Une expression des droits de la personne définis dans la charte constitutionnelle canadienne de 1971.
6. Le droit pour les parents des minorités de langue officielle de faire éduquer leurs enfants dans la langue de la minorité lorsque leur nombre le justifie.
7. Une formule d'amendement qui suppose une forte majorité des corps législatifs du Canada.
8. La Reine demeure le chef de l'État et constitue le fondement du pouvoir exécutif. La Couronne contribue à la stabilité et à

la continuité de notre pays et la plupart d'entre nous souhaitent conserver ces liens honorables.

Ce sont là nos préférences. D'autres gouvernements ont manifesté les leurs ou le feront bientôt. A partir de là, il sera possible, au moyen de négociations sérieuses, de faire un choix. C'est de cette façon que nous devons procéder, car à trop vouloir faire accepter toutes nos positions, nous risquons de ne parvenir à rien.

Le premier ministre William Davis
Conférence des premiers ministres sur
la Constitution
Le 30 octobre 1978

Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick a un profond engagement non seulement vis-à-vis du Canada mais vis-à-vis du principe du fédéralisme canadien. Le Nouveau-Brunswick est donc pleinement conscient de la nécessité d'un gouvernement national dont le territoire est l'ensemble de la nation et dont la responsabilité est de travailler pour le bien de toute la nation dans tout ce qui relève de sa compétence.

Certains objectifs nationaux ne peuvent être réalisés, et certains problèmes nationaux ne peuvent être résolus de façon efficace que par les institutions nationales. Il va sans dire que chaque Canadien, quelle que soit sa province, a des intérêts nationaux et un sens civique que seules nos institutions fédérales peuvent satisfaire.

Il s'ensuit donc que je me sens préoccupé par l'affaiblissement de nos institutions nationales apporté par l'emphase sur les dissensions régionales accrue qu'on retrouve dans les propositions fédérales concernant la Cour suprême du Canada et la Chambre de la fédération....

On a fait valoir qu'une importante décentralisation des pouvoirs au niveau provincial ou, inversement, une plus grande centralisation des pouvoirs à Ottawa devrait faire partie de toute nouvelle entente constitutionnelle.

Je trouve qu'il est difficile de prendre en considération de telles dispositions. J'ai pu constater à titre de premier ministre que les deux niveaux de gouvernement possèdent actuellement suffisamment de pouvoirs pour assumer leurs responsabilités respectives.... Je crois que ce n'est pas la division des pouvoirs qui doit être réformée dans ce cas. Ce qu'il faut, c'est changer de telles attitudes.

Cela ne revient pas à dire que le Nouveau-Brunswick n'est pas disposé à considérer le transfert de certaines responsabilités particulières d'Ottawa aux provinces ou des provinces à Ottawa. Il s'agit tout simplement de souligner que les négociations sur de telles questions ne devraient pas se fonder sur la supposition que la répartition actuelle est en général très disproportionnée.

Une des principes de base de notre confédération a été celui de redistribution des richesses des régions plus avancées du pays aux régions moins avantagées. Ce principe qui rend le Canada unique parmi les autres fédérations du monde, a été réalisé par le système de péréquation qui a contribué en grande partie au bon développement et à la stabilité de notre pays.

Nous devons incorporer dans notre nouvelle Constitution notre détermination de partager les bénéfices de notre pays par l'entremise du principe de la péréquation.

Pour ce qui a trait à la proposition fédérale d'incorporer dans la constitution une charte des droits, je n'ai qu'à m'en tenir à mon accord fondamental avec ces principes. Le Nouveau-Brunswick a déjà indiqué sa position sur ces questions par des mesures législatives telles que notre Loi sur les langues officielles et notre Loi sur les droits de l'homme. Ma seule préoccupation, c'est que le but de ces dispositions soit indiqué aussi clairement que possible pour qu'en fait certains droits de tous les Canadiens soient en réalité mieux garantis et moins sujets à controverse et à un jugement arbitraire. Je reconnais cependant que les dispositions élaborées représentent généralement les sentiments de la plupart des Canadiens et sont dignes d'être incorporées à tout projet de réforme de la constitution.

...Le motif qui pousse un pays à changer sa constitution peut évidemment naître de la situation actuelle, mais lorsque l'on considère la forme et la substance de tels changements, il faut adopter une optique à plus long terme. Si le Canada doit entreprendre une grande réforme constitutionnelle, il faudra que ces modifications soient destinées à mieux servir la nation pour un avenir prévisible et non seulement permettre de régler les problèmes de l'heure. Ces réponses doivent tenir pleinement compte de notre histoire et ne pas simplement faire état des sondages récents ou des idées qui prévalent à l'heure actuelle.

Le premier ministre Richard Hatfield,
Conférence des premiers ministres sur
la Constitution, le 30 octobre 1978

Île-du-Prince Edouard

Les efforts déployés par les gouvernements du Canada pour renouveler et rapatrier la constitution ont reçu l'appui général du public. En dépit des travaux considérables entrepris en ce sens par le passé, je ne crois pas que la majorité des Canadiens doutent de la possibilité d'apporter des modifications. Je crois plutôt que la plupart sont persuadés que la constitution sera modifiée, même si certains craignent que les changements ne les satisfassent pas entièrement. Certains redoutent que le caractère du pays ne change trop, tandis que d'autres souhaitent des modifications plus importantes et significatives.

1. LA CHARTE DES DROITS

Il est souhaitable, selon nous, de prévoir une charte des droits et libertés dans la constitution du Canada...

C'est une erreur, selon moi, que de voir dans la tradition la meilleure gardienne de la liberté, surtout si l'on tient compte de la dépersonnalisation croissante de notre société, qui adopte plus rapidement et plus complètement les caractéristiques d'une société de masse....

2. LE PARTAGE DES POUVOIRS

L'Île-du-Prince-Édouard a toujours affirmé que le Canada avait besoin d'un gouvernement central fort s'il voulait combattre la tendance naturelle à la fragmentation attribuable à une population relativement faible dispersée sur une immense superficie. Un gouvernement central fort et une identité bien canadienne sont nécessaires pour que le pays cesse de catégoriser certains de ces citoyens comme étant moins avantagés que les autres....

Si l'existence du pays doit continuer d'avoir un sens, les Canadiens doivent pouvoir profiter des mêmes perspectives, et des normes nationales doivent être appliquées aux services de base, sans égard aux hauts et aux bas des destinées des diverses provinces. Ce devrait être là le patrimoine de tous les Canadiens et un principe fondamental du pays.

Si nous voulons un pays fort qui n'est pas seulement une association de provinces, le gouvernement fédéral doit jouir des pouvoirs nécessaires pour l'habiliter à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques nationales...

...même si l'île-du-Prince-Édouard, mis à part quelques exceptions, est plutôt satisfaite de la répartition actuelle des pouvoirs, notre province est certainement disposée à discuter du concept d'un gouvernement fédéral qui déléguerait des pouvoirs aux provinces lorsqu'il l'estime nécessaire ou souhaitable.

3. LES INSTITUTIONS

La monarchie est une institution tenue en très haute estime à l'île-du-Prince Édouard et beaucoup d'insulaires sont personnellement très fidèles à Sa Gracieuse Majesté pour laquelle ils éprouvent aussi de l'affection...

Le Sénat

Notre gouvernement est heureux d'étudier des solutions de rechange si l'on croit pouvoir rendre de cette façon la Chambre haute plus efficace.

...Étant donné ces activités fondamentales, l'île-du-Prince-Édouard ne trouverait rien à redire si:

- tous les sénateurs étaient nommés par voie de résolution prise par chaque Assemblée législative provinciale.
- la durée du mandat était fixée à cinq ans, étant entendu que chaque membre élu ne pourrait remplir que deux mandats.

La Cour suprême

La plupart des propositions sur la Cour suprême décrites dans le projet de loi fédéral nous sont généralement acceptables. Nous sommes pour la représentation des régions et d'accord pour accroître le nombre de juges. Selon nous, il est raisonnable que les magistrats qui connaissent très bien le Code civil soient ceux qui au premier chef prennent des décisions dans des affaires de droit civil.

Premier ministre Bennett Campbell,
Conférence constitutionnelle des
Premiers ministres, le 30 octobre 1978.

Nouvelle-Écosse

J'aimerais aborder maintenant les points particuliers suivants:

La Monarchie:

La province de la Nouvelle-Écosse est en faveur d'une monarchie constitutionnelle et affirme que le rôle de la Reine ne devrait

pas changer.

La Charte des droits et libertés:

...Nous croyons que les droits et libertés proposés doivent être étudiés avec beaucoup de prudence, et que seulement ceux que toutes les administrations de ce pays sont prêtes à adopter pourraient faire partie de la constitution.

Le Sénat:

Nous serions en faveur d'une proposition touchant la nomination directe de représentants provinciaux à la Chambre haute ce qui permettrait l'expression de points de vue régionaux et provinciaux dans cette Chambre.

Disparités régionales:

Nous sommes d'avis que l'engagement à la péréquation représente à lui seul un pilier de la Confédération. Le principe de la péréquation est absolument fondamental à notre concept de la Confédération. Si nous voulons que les citoyens du Canada jouissent d'un niveau raisonnable de services essentiels sans subir un fardeau anormal de taxation, nous devons continuer les transferts de péréquation entre gouvernements....

Distribution des Pouvoirs:

Nous sommes disposés à examiner soigneusement cette question, mais nous devons souligner que les pouvoirs, naturellement, entraînent des responsabilités. Dès le début, certaines provinces étaient incapables de financer le fonctionnement ordinaire du gouvernement. Cette situation est devenue plus sérieuse à mesure que leurs responsabilités augmentaient, principalement à cause de changements survenus dans les doctrines sociale, économique et politique. Il est certain que pour les provinces moins riches, un transfert de responsabilités additionnelles devrait être accompagné d'un transfert équivalent de certaines sources de revenus fiscaux, qui, naturellement, supposerait des transferts de paiements additionnels de la part du gouvernement du Canada. Quoiqu'il arrive, ce dernier doit garder une compétence et des ressources suffisantes, y compris les pouvoirs de taxation et de dépense, pour assumer ces responsabilités.

Premier ministre John Buchanan,
Conférence constitutionnelle des
Premiers ministres, le 30 octobre 1978.

Terre-Neuve

La province de Terre-Neuve fera valoir son point de vue à cette conférence et lors de réunions ultérieures, et en profitera pour faire des propositions, dont certaines sont à nos yeux essentielles, mais nous souscrivons entièrement au principe fondamental selon lequel le gouvernement fédéral de ce pays doit être fort. Par conséquent, tout en reconnaissant que notre constitution nécessite de nombreuses modifications, nous n'avons pas l'intention d'ébranler la capacité et le pouvoir du gouvernement fédéral d'agir au nom de tous les Canadiens lorsque l'intérêt national le dicte.

En énonçant ce principe fondamental, nous ne voulons pas dire que le gouvernement fédéral devrait être fort et les provinces faibles. Bien au contraire. Nous pensons que dans leurs domaines respectifs, les provinces devraient être fortes et disposer des ressources nécessaires en vue d'assumer leurs responsabilités. Nous rejetons, et rejetterons, toute proposition visant soit à créer des provinces faibles qui perdraient leur autonomie, soit à créer un gouvernement central qui ne serait pas efficace. Il s'agit de trouver un juste équilibre qui permettra au gouvernement fédéral d'être fort mais non tout-puissant, et aux provinces, d'être également fortes. Il est évidemment impossible de dire dès maintenant comment nous y arriverons, mais nous nous efforcerons d'axer nos discussions sur la recherche de cet équilibre.

À l'intérieur de ce cadre général, il existe un certain nombre de questions vitales pour notre province qui devront être résolues de façon satisfaisante pour que ces modifications constitutionnelles soient utiles et constructives. Nous estimons que le partage des pouvoirs constitue un des éléments clés de toute réforme constitutionnelle. C'est précisément cette question qui aura le plus de répercussions sur l'équilibre des forces entre les gouvernements fédéral et provinciaux et qui déterminera en dernier lieu si le principe fondamental que je viens de citer, c'est-à-dire un gouvernement fédéral fort et des provinces fortes, pourra être appliqué. La province de Terre-Neuve se montre particulièrement préoccupée par le contrôle de ses ressources naturelles (en particulier la pêche et les ressources du plateau continental), par les échanges commerciaux entre les provinces (en particulier pour ce qui est de l'électricité) et par toutes les questions portant sur la perception des impôts, sur les communications, le pouvoir de dépenser et les pouvoirs déclaratoires.

Premier ministre Frank Moores,
Conférence constitutionnelle des
Premiers ministres, le 30 octobre 1978.

2.

Malgré tous les points forts de la constitution, il reste que Terre-Neuve ne peut pas réaliser ses aspirations les plus fondamentales au sein de la Confédération et, si tel est le cas, comment la constitution pourrait-elle satisfaire les exigences encore plus pressantes du Québec et de l'Ouest.

Peut-être vous demandez-vous alors: "Que veut Terre-Neuve?" Quelles sont ses aspirations? Tout simplement que l'on reconnaisse que nous sommes capables et que nous avons le droit de contribuer au succès du Canada et d'assumer notre part des responsabilités d'une province en utilisant nos propres ressources, et, en même temps, de conserver notre propre identité distincte. Et je veux souligner, en utilisant nos propres ressources.

En fait, si les provinces riches veulent arrêter de partager leurs ressources avec les provinces dites "nécessiteuses" comme Terre-Neuve, elles n'ont qu'à demander à Ottawa de cesser de se servir du fait que nos ressources (c'est-à-dire, le pétrole sous-marin et les pêches) sont couvertes d'eau pour nous priver tant de jouer un rôle efficace dans leur gestion que d'en retirer des avantages économiques normaux.

Le pétrole et le gaz sous-marins ont fait l'objet d'explorations au large de notre province depuis environ dix ans au cours desquelles d'importantes découvertes de gaz ont été faites. Toutefois, étant donné que jusqu'à dernièrement on n'y a fait aucune découverte importante de pétrole, il est normal que certains investisseurs aient considéré nos ressources sous-marines comme ne présentant que peu d'intérêt et ne pouvant jouer qu'un rôle minime dans la solution de la crise énergétique du Canada. Cependant, compte tenu de l'étendue du territoire concerné et du peu d'explorations effectuées, une telle conclusion n'était pas vraiment raisonnable et était certainement prématurée.

Maintenant, comme vous le savez probablement, la découverte de la Hibernia Oil a changé cette situation. Le puits P-15 de la Hibernia qui, selon la société qui l'exploite, la Chevron Standard Limited, peut produire par jour plus de 20,000 barils de pétrole de haute qualité, présage d'une révolution de nos perspectives énergétiques. Les implications pour ma province et, en fait pour tout le pays sont immenses. C'est d'ailleurs à la lumière de ces vastes implications que la province reconnaît qu'elle doit exercer de façon responsable et constructive son droit de gérer ces ressources en tenant compte, non seulement de ses propres intérêts, mais aussi des intérêts de l'ensemble de la nation.

J'aimerais souligner que la province croit fermement qu'elle a, et a toujours eu, le droit historique, moral et juridique de contrôler et de gérer ces ressources. Par de nombreuses facettes, ce droit ne diffère pas du droit indéniable qu'a la province d'Ontario de contrôler et de gérer l'exploitation des ressources en gaz naturel sous le lac Erié.

Toutefois, le fait que nous possédions déjà un droit juridique n'enlève rien à l'importance de l'engagement qu'a pris le gouvernement Clark de reconnaître le droit de la province à contrôler et à gérer ses ressources sous-marines en pétrole et en gaz. Cette position n'est pas un acte isolé, elle fait plutôt partie d'une politique conséquente qui reconnaît le rôle positif que chaque province peut, et devrait, jouer dans la mise en valeur de notre pays. Elle constitue un exemple de ce que le Premier ministre appelle avec raison le "traitement égal" des provinces pour ce qui est des droits de propriété sur les ressources. En fait, toute autre politique serait manifestement injuste. Car quelle différence y a-t-il à ce que nos ressources minérales soient sous l'eau tandis que celles de la plupart des provinces sont sous la fondrière? Ou à ce que les nôtres soient sous l'eau salée tandis que les vôtres sont sous l'eau douce?

...C'est pour surmonter ces inégalités que nous avons besoin des revenus de notre pétrole, lesquels nous permettront, non de nous séparer, mais de devenir des partenaires égaux dans la Confédération avec toute la dignité qu'entraîne l'indépendance économique. Les personnes qui disent le contraire ne servent pas les intérêts de l'unité nationale, mais ne veulent que réaliser leurs propres objectifs politiques.

Toutefois, si le pétrole et le gaz sous-marins influenceront beaucoup sur l'avenir immédiat de Terre-Neuve, son avenir à long terme est tributaire, comme toujours, de ses pêches; mais cette fois, les pêches formeront la base d'une société forte, enthousiaste et prospère.

Rien n'est plus important pour ma province, du point de vue social, économique et politique, que la gestion et l'exploitation prudentes de nos pêches. En fait, il arrive souvent qu'il ne s'agisse pas de savoir si nous devons ou non exploiter nos pêches car, dans beaucoup de régions de notre province, surtout sur la côte nord-est de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador, la pêche constitue la seule ressource et la seule activité économique.

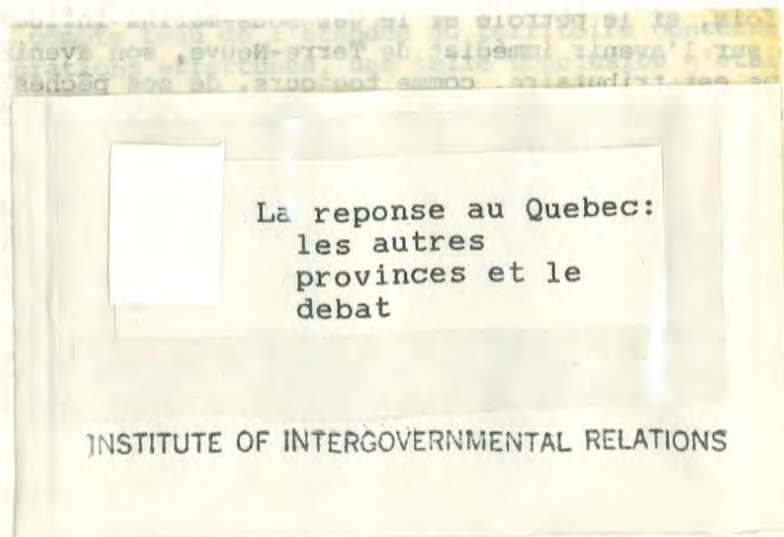
Rien n'est plus important pour la confédération que la liberté pour chaque province de créer son contexte économique et social

par l'utilisation de ses propres ressources et, lorsque je dis "propres" ressources, j'inclus les pêches du grand large. Dans certains milieux, cette question peut prêter à controverse. Toutefois, elle est cruciale pour l'avenir de ma province. Il faudrait modifier la constitution.

...La date du référendum approche au Québec et M. Lévesque ainsi que M. Ryan présentent à la population de cette province deux visions différentes de l'avenir.

Par contre, nous anglophones, n'avons donné à la population du Québec aucune raison de croire que le fait d'être une soit-disant "simple" province du Canada constitue une participation adéquate à un fédéralisme unique, un fédéralisme dans lequel sont éliminées les tendances centralisatrices, qui donnerait à chaque province la possibilité d'établir et de conserver sa propre identité tout en participant à un ensemble beaucoup plus grand.

Premier ministre Brian Peckford,
allocution prononcée devant
l'Albany Club à Toronto,
le 10 janvier 1980.





ALSO AVAILABLE:

- D. Brown, **Intergovernmental Relations in Canada: The Year in Review 1979. Annual Report, 1977-78.**
Annual Report, 1978-79.
- R. Reynolds and N. Sidor, **Research in Progress on Canadian Federalism and Intergovernmental Relations: September 1979.**

Federalism and Intergovernmental Relations in Australia, Canada, The United States and Other Countries: A Bibliography 1967.
A Supplementary Bibliography, 1975.
A Supplementary Bibliography, September, 1979.

Discussion Paper Series:

5. Alan C. Cairns, **From Interstate to Intrastate Federalism in Canada, April, 1979.**
6. Peter Leslie, **Equal to Equal: Economic Association and the Canadian Common Market, July 1979.**
7. Richard Simeon, **Intergovernmental Relations and the Challenges to Canadian Federalism, December 1979.**
8. Donald V. Smiley, **The Association Dimension of Sovereignty-Association: A Response to the Quebec White Paper, January 1980.**
9. Richard Simeon, **Natural Resource Revenues and Canadian Federalism: A Survey of the Issues, April 1980.**

ISSN 0706-1242

All titles may be ordered from: P.D. Meany Co. Inc.,
Box 534, Port Credit
Ontario L5G 4M2

Institute of Intergovernmental Relations,
Queen's University, Kingston, Ontario,
K7L 3N6.
